

Le journal de la vie locale, culturelle et associative de Crêts en Belledonne

L'écho des Crêts

Juin 2024

COUP DE PROJECTEUR

LE MARAIS DE SAILLÉS DÉVOILE SES SECRETS

UNE FÊTE MAGISTRALE

50 ANS DU GRAND PLAN / DOMAINES ALPIN DU BARIOZ

ENTREPRENDRE À CRÊTS EN BELLEDONNE

PRESENTATION D'ENTREPRENEUR(E)S

PETITE HISTOIRE

DE LA FOIRE AGRICOLE À LA PIVOINE

#25

AGENDA 4



COUP DE PROJECTEUR..... 5



ENVIRONNEMENT 6-9



VIE SCOLAIRE..... 10-12



VIE LOCALE 13-23



INFOS MUNICIPALES 24-34



RÉPERTOIRE 35



NAISSANCES

- 30/12/2023 MALHERBE Angela, Andréa, Jacqueline
- 02/01/2024 VILLANI Myrtille
- 11/02/2024 RUELLE Gabin
- 25/02/2024 MENEGOZ Leïlana
- 07/03/2024 DU PORT DE PONCHARRA Clément, Mayeul, Raphaël
- 20/03/2024 DIDELLE Louis, Hugues, Denis
- 31/03/2024 GACHET Azzurra
- 11/04/2024 BALDUCCI Inaya
- 27/04/2024 BON Mani

DÉCÈS

- 27/01/2024 BLANC Alain, Edmond
- 02/03/2024 FABRE Ivan, Edmond, Michel
- 11/04/2024 DOS RAMOS MEIRELES MESQUITA Amavel

PARRAINAGE CIVIL

- 20/01/2024 BLANC Andréa, Nadine, Gislaïne

POUR NOUS SUIVRE SUR LES RESEAUX :



Crêts en Belledonne/Communication



@ceb_communication

WWW.CRETSENBELLEDONNE.FR

**ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ...
VOUS SOUHAITEZ PROPOSER UN ARTICLE
DANS L'ÉCHO DES CRÊTS**

*UNE SEULE ADRESSE POUR NOUS ENVOYER
VOTRE PROPOSITION DE TEXTE ET VOS ELEMENTS
GRAPHIQUES (PHOTO, LOGO ETC..) :*

LECHODESCRETS@GMAIL.COM



N° ISSN : 1289 - 0170 - BULLETIN MUNICIPAL
Rédactrice en chef : Agnès Darbon
Directeur de la publication : Youcef Tabet
Maquette et mise en page : Ré&mi - reetmi.fr
Impression: Imprimerie Notre Dame 38 Montbonnot
Photos : DR, unsplash.com, pixabay.com, freepik.fr
Mail : lechodescrets@gmail.com



#25

EDITO

Chères concitoyennes et concitoyens,

Le maire et l'ensemble des élus du conseil municipal vous souhaitent un bel été 2024 et auront le plaisir de vous retrouver tout au long de cette saison pendant les manifestations et festivités qui auront lieu au sein de notre commune.



Youcef TABET
Maire





AGENDA

Sous réserve de confirmation de certaines dates / les lieux sont susceptibles de changement selon l'avancée des travaux.

JUIN

VENDREDI 21

FÊTE DE LA MUSIQUE

avec show "Johnny Vegas"
sur la place de la Mairie

SAMEDI 22

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Chantier EDF de gestion sédimentaire du Flumet de 10h à 16h organisée par EDF Hydro Alpes et les entreprises MIDALI, RAMPA et COLAS.

DU VENDREDI 28 AU DIMANCHE 30

FESTI'DANSE 2024

à la salle des fêtes



JUILLET

VENDREDI 05

CINÉTOILES

« Les têtes givrées »
à partir de 19h
à Mon Exil

SAMEDI 06

CLOWN ZIGOTTO

à 18h
à Chantelouise

DIMANCHE 14

FEU D'ARTIFICE + BAL

au Belvédère du bassin du Flumet



SAMEDI 27 JUILLET

SOIRÉE GUINGUETTE

à l'aire du lac de Morêtél-de-Mailles



AOÛT

SAMEDI 10

CONTES CÉLESTES ET NUIT DES ÉTOILE

à partir de 20h15
au complexe sportif

SEPTEMBRE

DIMANCHE 01

VIDE-GRENIERS

de 8h à 18h
à l'aire du lac de Morêtél-de-Mailles organisé par l'association « Plaisir des Arts »



VENDREDI 06

SOIRÉE ANNÉES 80

à partir de 20h
sur la place de la Mairie

SAMEDI 07

FORUM DES ASSOCIATIONS

à partir de 14h
au complexe sportif

OCTOBRE

DIMANCHE 13 OCTOBRE

LE LAC EN ROSE

de 13h à 17h.
au Belvédère

PATRIMOINE



PETITE HISTOIRE DE LA FOIRE DE SAINT-PIERRE (1870-2024)



C'est en février 1866 que le Conseil Municipal de Saint-Pierre-d'Allevard demande au préfet de l'Isère la création d'une foire, « indispensable pour l'agriculture de la commune et celle du Pays d'Allevard ».

Nos voisins d'Allevard ayant la foire de la Saint-Michel, qui concluait la saison agricole à la fin du mois de septembre, Saint-Pierre se devait d'avoir à la fin mars une foire qui ouvrait et préparait la saison agricole ! Nos deux communes démontraient ainsi que leurs intérêts étaient complémentaires.

LA FOIRE AGRICOLE (1870-2002)

La création de la foire prit quatre ans, le temps que le préfet donne son accord et que la commune se dote d'un indispensable champ de foire. En février 1869 elle fit l'acquisition du Clos de la Marguiron auprès de Maître Dutrait-Morges. Rentier et célibataire, l'avocat Paul Joseph Dutrait-Morges (1835-1879) occupait alors la belle maison bourgeoise du XVIIIe siècle, propriété de la famille Dutrait, qui, aujourd'hui, porte le nom de « Mon Exil ». La ferme familiale, tenue de père en fils par la famille Jacquemet (l'actuelle maison Jacquemet), et les dépendances étaient tout autour. Le Clos de la Marguiron faisait ainsi « tête de marteau » dans le bourg, occupant l'actuelle place de la mairie et l'emplacement de la mairie (qui ne sera construite qu'en 1900).

C'est donc le 27 mars 1870 qu'eut lieu la première foire de Saint-Pierre.

Une foire très importante, avec les bestiaux, bien sûr, et tout le matériel de l'agriculture. Mais c'est aussi à cette foire que l'on achetait les pieds de vigne et les petits cochons que l'on allait engraisser jusqu'à la « tuade » de l'hiver suivant.

La foire a évolué avec l'agriculture de Saint-Pierre. Au fur et à mesure que l'industrie s'est développée et que l'agriculture a décliné, la foire aussi a décliné, mais elle n'a jamais disparu.

Cependant, en 2000, elle ne rassemblait plus que quelques étals...



LA FOIRE À LA PIVOINE (2003)

C'est en 2003, que le Conseil Municipal décida de la relancer. Les promoteurs de cette foire « renouvelée » sont Jean-Louis Maret, notre apothicaire bien aimé, et Gérard Bernard, de Montgoutoux, le chantre de la ruralité. On lui donna le nom de « Foire à la Pivoine ». Pourquoi ? Parce que c'était une fleur présente dans tous les jardins du pays !

Interrogé dans le Saint-Pierre Info N°87 de juillet 2003, qui lui demandait « pourquoi ranimer une foire plus que centenaire ? », Jean-Louis Maret, alors Adjoint au Maire et Président de la Commission Animation, expliquait :

« La foire de Saint-Pierre, vieille foire agricole, avait perdu sa place dans la vie de notre village. A cela, plusieurs raisons : une programmation le 27 mars en demi-journée, ce qui ne répond pas à l'attente des familles, des commerçants de moins en moins nombreux. Nous avons souhaité relancer ce qui fut un temps fort de notre vie communautaire. D'une part, car au sortir de l'hiver, les Saint-Pierrains ont du plaisir à se retrouver sur la Place du village. D'autre part, malgré l'affaiblissement de la foire, il persistait des signes de résistance nous indiquant que cet événement ne devait pas disparaître ; ainsi, des Saint-Pierrains continuaient à consacrer du temps à la foire en préparant des stands. Par ailleurs, la fréquentation restait stable, grâce notamment aux Anciens et aux habitants des hameaux. »

La première foire « renouvelée » de 2003 ayant rencontré un beau succès, Jean-Louis Maret précise dans le Saint-Pierre Info qu'« il tient en deux mots : date et participation ». La date, tout d'abord, a été changée par décision du Conseil Municipal et, depuis lors, la foire baptisée « La Pivoine » a lieu toute la journée, le dernier samedi du mois de mars.

« Tous les Saint-Pierrains peuvent donc participer à l'événement. Participation, par ailleurs, avec cette année [2003] plus de vingt personnes du village qui ont travaillé pour donner des couleurs à la foire. Des agriculteurs, producteurs, artisans du canton se sont mobilisés. Des artistes locaux ont préparé une exposition superbe dont le succès a justifié qu'elle joue les prolongations. »

Et de conclure : « Nous sommes persuadés que la foire est de nouveau sur les rails ».

Depuis 2003, la foire à la Pivoine n'a cessé de grandir, les forains sont de plus en plus nombreux et variés, les thèmes toujours attractifs. Les commissions Animation successives ont décidé de l'installer au-delà de la Place de la Mairie, dans la Grand-Rue, l'Avenue d'Uriage, la Rue des Écoles...

L'inauguration de celle du 27 mars 2010 – 140 ans, jour pour jour après sa création – a eu lieu en présence de François Brottes, député de la circonscription et président de la Communauté de Communes Le Grésivaudan et de Philippe Langénieux-Villard, conseiller général du canton d'Allevard et premier vice-président de la Communauté de Communes.

Dans le discours prononcé pour l'occasion, Jean Lombard, alors maire de Saint-Pierre, après avoir retracé l'historique de la foire depuis son origine, a tenu à les remercier :

« pour l'attention que vous avez porté [en 2008] à nos problèmes lors de la défaillance d'Ugimag et pour la création de la communauté de communes « Le Grésivaudan ». Je le dis souvent aux Saint-Pierrains, c'est cette solidarité qui a permis à notre commune de conserver ses ressources fiscales au niveau de ce qu'elles étaient en 2008. »

Le 30 mars de cette année – 154 ans après sa création – malgré une météo capricieuse et le chevauchement avec le week-end de Pâques – la Foire a encore connu un beau succès !

Jean Lombard – Anne-Marie Hermann



COUP DE PROJECTEUR

LE MARAIS DE SAILLES DEVOILE SES SECRETS !



Depuis 1997, le Marais de Sailles fait l'objet d'un plan de gestion de ses milieux naturels remarquables. En vue d'établir le bilan du dernier plan de gestion (2015-2024), des inventaires faune-flore ont été réalisés sur l'année 2023. Ils permettent d'avoir une photographie complète de la valeur écologique du marais. Coup de projecteur sur un écrin de biodiversité au cœur du territoire communal.

UN ETAT DES LIEUX COMPLET

L'année 2023 a été une année dense pour l'ENS* du Marais de Sailles avec une quarantaine de visites réalisées par 4 experts naturalistes locaux. Cela a permis de mettre à jour et d'enrichir la connaissance de la biodiversité du marais.

Les inventaires ont porté sur toutes les familles faunistiques : les mammifères, les chiroptères* (chauves-souris), les oiseaux, les reptiles, les batraciens, les insectes (libellules, papillons, coléoptères, etc.). En complément, les habitats naturels ont été cartographiés et la flore remarquable a été inventoriée.

L'ENS du marais de Sailles est composé de 12 habitats naturels (voir carte ci-après), dominés par l'Aulnaie-Frênaie considéré comme un habitat d'intérêt communautaire. On dénombre également un autre habitat remarquable : les prairies à Reine des prés.

Pour la faune, ce sont 274 espèces qui ont été inventoriées en 2023 dont 72 sont considérées comme remarquables et 28 sont nouvellement présentes dans les inventaires. On trouve ainsi :

- 9 mammifères terrestres dont 4 espèces remarquables (Ecureuil roux, Cerf, Lapin de Garenne, Hérisson). Des pièges photo ont été installés et ont permis d'enregistrer de belles séquences vidéos qui pourront faire l'objet de communications ultérieures ;
- 49 espèces d'oiseaux nicheurs dont 26 espèces remarquables parmi lesquelles la Rousserolle verderolle, le Pic Epeichette, les Gobe-mouches gris et noir, etc. ;
- 18 espèces ou groupes d'espèces de chauves-souris, toutes protégées. On notera la présence d'une majorité d'espèces qui

chassent et se nourrissent en forêt (notamment les murins dont le Murin à oreille échanquée, les Noctules, l'Oreillard roux, la Barbastelle) ;

- 3 espèces de batraciens : Grenouille Agile, Grenouille rousse, Crapaud commun ;
- 3 espèces de serpents : Couleuvre à collier, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte et jaune (aucun d'entre eux n'est dangereux !);
- 7 espèces de libellules et demoiselles, comme l'Aeschna des joncs ou le Cordulégastre annelé ;
- 1 coléoptère remarquable : le Lucane Cerf-Volant, qui s'alimente et se reproduit dans les bois morts laissés sur pied ou au sol.

Pour la flore, ce sont 154 espèces floristiques indigènes* et naturalisées* qui ont été inventoriées sur l'ENS. Parmi elles, 11 espèces sont dites remarquables, dont la Fougère des Marais (ou Thélyptère des Marais) et l'Oenanthe de Lachenal. La Thélyptère bénéficie d'une belle dynamique puisque sa superficie de présence a été multipliée par 4 depuis 2015 et s'établit aujourd'hui à 4100 m²; le pâturage d'une partie de l'ENS a probablement favorisé son développement. Inversement, la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes souvent apportées par des remblais constitue une menace pour la biodiversité du marais ; parmi elles, la renouée du Japon, le buddleia, le bambou, etc.

Le Marais de Sailles se présente donc comme un réservoir de biodiversité, rare au sein du massif de Belledonne pour une telle altitude moyenne. Il sert aussi de lieu de passage, de chasse, de refuge pour des espèces qui proviennent des massifs boisés de Bramefarine, de la montagne des 5 Crêts ou de la montagne de St-Pierre.

* voir lexique en fin d'article



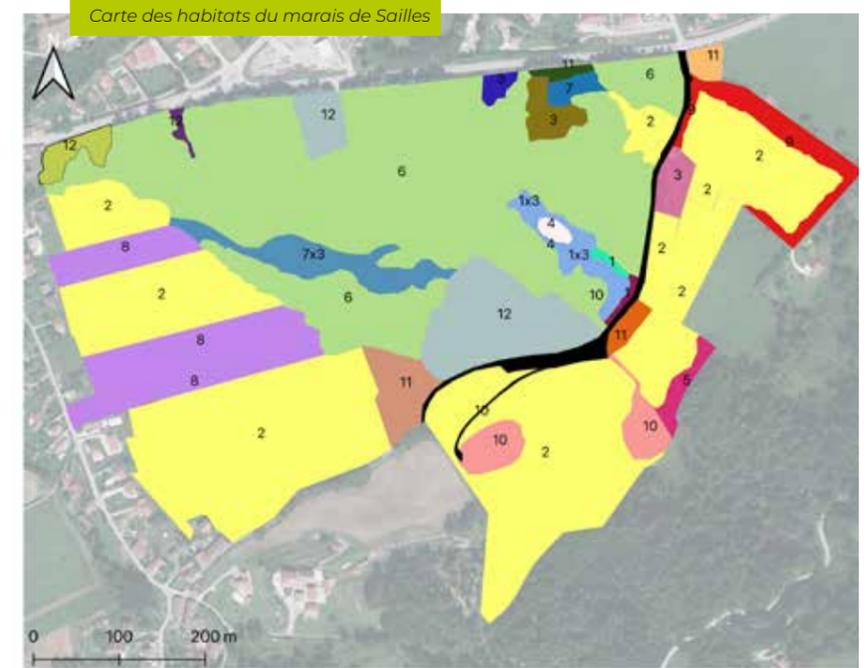
QUELQUES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

De par son historique, le marais de Sailles a vu son habitat évoluer progressivement de prairies et de pâturages vers un espace boisé en grande partie. Pour éviter la fermeture totale du marais par la végétation, la partie Est du marais a été clôturée et mise en pâturage à partir de 2017. Des agriculteurs de la commune ont été sollicités et ont participé à cette action, et nous profitons de cet article pour les remercier. Jusqu'en 2021, Gilbert VIAL a mis des vaches Highland Cattle ; et depuis 2022, c'est Jean-Michel GIRERD qui met des vaches d'Hérens.

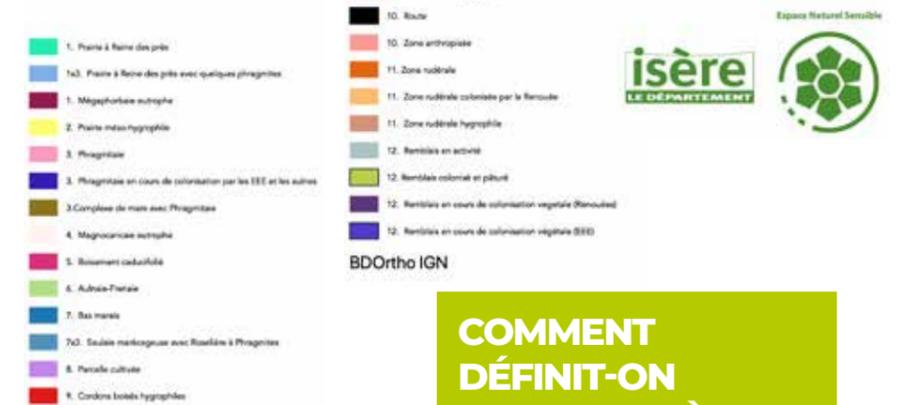
L'humidité du marais est liée au caractère tourbeux des sols qui retiennent l'eau et aux apports de ruisseaux de versant (principalement le ruisseau des Cottériaux). Il existe une nappe phréatique en profondeur qui peut saturer les sols en hiver et s'abaisser nettement en période de sécheresse. Lors des derniers étages de 2022 et 2023, le ruisseau des Cottériaux s'est asséché.

Le diagnostic a permis de définir des critères d'évaluation ainsi que des niveaux de valeur écologique (fort, moyen, faible) pour caractériser les intérêts écologiques du marais.

Une mare présente au centre du marais abrite des nombreuses espèces communes mais également nombre d'espèces remarquables. Elle apporte de la fraîcheur avec de l'eau à disposition toute l'année. La flore est riche et remarquable. Les amphibiens sont présents et utilisent la mare pour accomplir leur cycle de reproduction ; la zone boisée sert de lieu d'hibernation. Le Triton Alpestre n'a pas été retrouvé depuis sa dernière observation en 2015. La mare est un lieu de chasse pour de nombreuses espèces animales comme les chauves-souris, les oiseaux, les mammifères.



Source : Par Monts et Par Fleurs - N. Clairet
Réalisation : Avril 2024 - Natacha Clairet



COMMENT DÉFINIT-ON QU'UNE ESPÈCE DE FAUNE OU DE FLORE EST REMARQUABLE ?

Les espèces mentionnées dans l'étude sont, sauf mention contraire, des espèces dites remarquables ou patrimoniales car :

- elles apparaissent sur les Listes rouges de l'UICN*
- et/ou sont des espèces protégées à l'échelle nationale régionale ou départementale
- et/ou sont inscrites aux annexes des Directives « Habitats » ou « Oiseaux »
- et/ou sont des espèces ou habitats déterminants pour les ZNIEFF* en Auvergne-Rhône-Alpes

QUELLE EST L'HISTOIRE DU MARAIS DE SAILLES ?

Situé au pied du col du Barioz, l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Marais de Sailles est une relique des anciens marais du pays d'Allevar qui se sont formés à la suite de la dernière glaciation (-12 000 ans).

Avec une surface de près de 17 ha, c'est l'une des rares zones humides du massif de Belledonne située à une telle altitude (environ 490 m). Au début du 20^{ème} siècle, le marais était exploité pour le fourrage et le pâturage. Avec la déprise agricole des années 1970, le marais est devenu progressivement une forêt marécageuse d'aulnes et de frênes. Des prairies ouvertes à Reine des prés, quelques roselières et des ruisseaux drainant les versants complètent les habitats naturels. Cependant, certaines zones ont fait l'objet de remblais ou de décharges par le passé, dont l'impact actuel est toujours important.

Aujourd'hui, le marais de Sailles est un réservoir de biodiversité, un maillon important de connexion avec les corridors biologiques du massif de Belledonne.



Elèves de classes de CP-CE1 le 29 juin 2023 lors de l'inauguration des supports pédagogiques qu'ils avaient conçus en classe

VERS UN NOUVEAU PLAN DE GESTION A PARTIR DE 2025

Le Marais de Sailles fait l'objet d'un plan de gestion depuis 1997, porté par la commune de Crêts en Belledonne, avec l'appui du Département de l'Isère. Il a été l'un des premiers espaces naturels sensibles (ENS*) labellisés dans le Département. La volonté de la commune est de poursuivre avec un nouveau plan de gestion à partir de 2025.

Les objectifs à venir porteront sur la conservation d'espaces ouverts et du caractère humide du marais. Le pâturage, qui a montré son intérêt, devra être reconduit. La mare actuelle devra être confortée dans son rôle et probablement qu'il sera utile d'en créer une ou plusieurs autres. Pour cela, des investigations complémentaires devront être menées pour mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du marais et de sa nappe alluviale.

Le marais a aussi une forte vocation pédagogique. Des visites sont organisées chaque année avec des animateurs missionnés par le Département de l'Isère. Les demandes de sorties de classes scolaires sont de plus en plus nombreuses. Un sentier avec un parcours pédagogique va être matérialisé dans le marais. Un nouveau panneau d'accueil sera prochainement mis en place à l'entrée du marais (angle rue de la Ronzière / vers la déchetterie et de la RD525).

Lors de l'année scolaire 2022-2023, les classes de CP-CE1 de Mmes BERARD, APOLONI et THADEUME de l'école élémentaire de Crêts en Belledonne ont travaillé autour du marais et des enjeux écologiques. Il en a résulté notamment la création de supports pédagogiques qui sont disponibles à l'entrée du marais sous forme de feuillets plastifiés. Les panneaux sont installés dans une boîte en bois et disponibles pour quiconque souhaite visiter

DES VACHES DANS LE MARAIS !

Si vous allez dans le marais, sachez qu'il est pâturé par des vaches d'Hérens selon certaines périodes préférentielles : du 15 avril au 15 mai, du 15 juin au 15 juillet, et du 15 septembre au 15 octobre. Les dates exactes peuvent varier.

Les vaches ne sont pas dangereuses. Toutefois ne cherchez pas à vous en approcher !



POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de la commune, on trouvera le plan de gestion 2015-2024 et les dernières études d'inventaires écologiques réalisées en 2023.

Les bureaux d'études prestataires sont locaux et basés pour partie sur la commune de Crêts en Belledonne. « Par Monts et Par Fleurs » a réalisé les inventaires liés à l'entomofaune*, l'avifaune nicheuse, les habitats naturels et la flore, et la synthèse générale. « Diagnostic Nature » a réalisé l'inventaire des chiroptères*. « Feral conseil » a réalisé l'inventaire de l'herpétofaune*. L'Observatoire des Carnivores Alpains (OCA) a réalisé l'inventaire des mammifères terrestres.

Si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter en mairie au 04 76 45 11 10 ou à cretsenbelledonne@mairieceb.fr

LEXIQUE (MOTS AVEC *)

Chiroptères :

ordre des mammifères correspondant aux chauves-souris

ENS :

espace naturel sensible

Entomofaune :

partie de la faune constituée par les insectes et les autres arthropodes

Herpétofaune :

partie de la faune constituée par les amphibiens (batraciens) et les reptiles

UICN :

Union internationale pour la conservation de la nature

Indigène :

une plante est considérée comme indigène lorsqu'elle pousse naturellement dans une région donnée, sans intervention humaine

Naturalisée :

lorsqu'une plante exotique réussit à se reproduire naturellement dans son nouvel environnement, on parle alors d'espèce naturalisée.

ZNIEFF :

Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique

FAUNE ET FLORE REMARQUABLE DU MARAIS DE SAILLES"



Thélyptère des marais (C.Bornand)



Oenanthe de Lachenal (H.Tinguy)



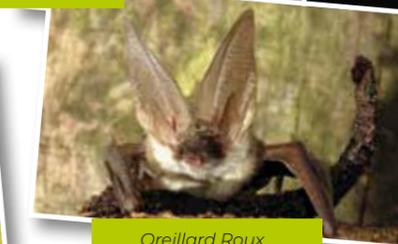
Lucane Cerf-Volant (Tritirus45)



Pic Epeiche (Pixabay)



Barbastelle (Wikipedia)



Oreillard Roux (Pixaterra)



Rousserolle verderole



Aeschna des joncs (S.Wroza)



Hérisson (C.Watier)



Murin à l'oreille échancrée (L.Arthur)



Murin de Leisler (L.Arthur)



Cordulegastre annelé (A.Guillemot)



Gobemouche gris (A.Laudevard)



Grenouille agile (JC de Massary)



Lapin de Garenne (F.Cahez)



Couleuvre d'Esculape (F.Reimann)



Couleuvre verte et jaune (R.Fonters)



UN CHAMPION OLYMPIQUE À L'ÉCOLE !

Jeudi 7 mars, 6 classes de l'école ont rencontré un ancien champion paralympique de cyclisme : Patrick Céria.

Originaire de la région, il leur a raconté son histoire : enfant, son père l'inscrit au club de cyclisme de Pontcharra. Si lors de sa première course, il jette son vélo, de rage d'avoir perdu, il apprendra à persévérer et évoluera au niveau d'équipe de France. Puis, au détour de l'amour et des études, il arrête le cyclisme. Il ne reprendra qu'après son accident de moto, après lequel il est amputé sous le genou gauche, alors âgé de 27 ans. Il commence rapidement le handisport...

L'ancien champion a présenté aux élèves, ses 3 médailles paralympiques : la médaille d'or, décrochée à Atlanta en 1996, la médaille d'argent, à Sydney en 1992 et la médaille de bronze à Athènes en 2004.

Ce fut un bel échange, pour lequel les élèves avaient préparé des questions. L'ancien champion a abordé de belles valeurs comme le dépassement



de soi, manger équilibrer, développer ses compétences sportives, enfant et l'importance d'apprendre ... Car en effet, Patrick Céria est aussi un passionné d'Histoire et particulièrement du chevalier Bayard. Il a ainsi évoqué sa traversée des Alpes en armures (archéologie moderne), à l'instar du Chevalier et de François 1er. Enfin, il a rappelé aux enfants qu'étudier c'est important, que les mathématiques ont permis à son ami prothésiste, Pierre Chablot, de lui confectionner toutes ses prothèses dont celle des jeux d'Athènes, dans laquelle, au niveau du mollet une flamme s'allumait à chaque pas ; prothèse dont il a fait don dernièrement au musée olympique de Lausanne.

Un grand merci à lui !

FABRICATION ET INSTALLATION DE NICHOURS

Les CE2 de Mme Farnault et M. Danel sont allés une journée à la Coupe Icare en septembre 2023.

Lors d'un atelier, les élèves ont fabriqué 5 nicheris à oiseaux. Ces nicheris, installés par les services techniques autour de l'école, sont destinés à accueillir des mésanges.

La classe est impatiente de savoir si les nicheris vont être habités.

Vivement le printemps et ouvrez l'œil !



SENSIBILISATION

Le mardi 30 janvier 2024, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont profité d'un temps de rencontre et de partage avec l'autrice Elisabeth Julihane accompagnée d'un membre de l'association ABACC sur le thème « Pourquoi les gens sont-ils gros ? ».

Les enfants ont été sensibilisés à l'importance d'une bonne hygiène de vie ainsi qu'au respect de la différence.

Suite à cette intervention, les élèves, dans chaque classe, ont réalisé des productions collectives ou individuelles (écrits, texte, dessins, ...) qui ont été affichés lors de la « Journée de Soutien et d'Information Sur l'Obésité », le dimanche 3 mars 2024 à Allevard.



LE PRINTEMPS DES POÈTES

A l'occasion de l'arrivée du printemps, Karine et Stéphanie de la médiathèque de Crêts en Belledonne, sont venues réciter des poésies dans toutes les classes de notre école.

Les élèves ont pu apprécier les poèmes de Marc Baron, de Claude Roy ainsi que de Jean Luc Moreau, tout spécialement une qui s'intitulait « Avec des Si ».

Nos bibliothécaires, déguisées en paysannes avec chapeaux de paille, habits décorés de fleurs et maquillages ont surpris les élèves en pleine classe et ont fait sensation !

A la fin, elles ont fait piocher, dans un panier, à tous les élèves, un petit poème-fleur en guise de souvenir.

Un grand merci à Karine et à Stéphanie pour ces belles interventions qui ont permis de sensibiliser tous les élèves de l'école à la poésie !



CANTINE FOOD TRUCK

Mardi 07 mai, deux animatrices de GUILLAUD traiteur ont préparé et servi dans un FOOD-TRUCK* les repas des élèves de l'école élémentaire.

Au menu saucisses frites et glaces pour le dessert.

206 repas ont été servis avec le sourire et dans la bonne humeur à tous les participants.

En effet, tous les agents des services municipaux étaient invités, ainsi que l'équipe enseignante. Deux élus du conseil municipal ont également participé à l'événement.

Les enfants ont adoré cette animation festive ; ils ont également pu danser dans la salle des fêtes grâce à l'équipe des agents périscolaires,

Toujours partante pour amener de l'animation auprès des enfants !

Pour rappel GUILLAUD traiteur est le prestataire communal de restauration collective et propose deux fois par an aux écoles élémentaire et maternelle ce type d'animation.

*FOOD-TRUCK est un anglicisme qui désigne un camion restaurant

LE SKI

Mardi 6 février et jeudi 8 février, nous sommes allés au ski avec l'école. Nous avons pris le car et nous sommes allés skier au Collet d'Allevard. Nous y avons passé la journée et nous avons pique-niqué là-bas dans une salle prévue pour cela.

Il y avait différents groupes d'enfants : les « blancs » qui n'avaient jamais skié, les « verts » qui avaient le niveau « ourson », les « bleus » de niveau « flocon », les « jaunes » qui avaient une étoile, les « oranges » avec deux étoiles, les « rouges » et leurs trois étoiles et enfin les « noirs » qui font de la compétition.

Le matin, la neige était assez dure et l'après-midi, c'était un peu de la soupe. Mardi, il a fait beau et chaud mais jeudi il neigeait un peu le matin.

Nous, ça nous a beaucoup plu !

Merci à tous les adultes qui nous ont accompagnés !

Samuel et Elise





SAGA FAMILIA

Présentation d'un spectacle à l'école : Saga Familia par la compagnie Turak Théâtre : sourires garantis !

C'est un spectacle poétique, absurde et étrange avec des marionnettes, c'est un théâtre d'objets, composé d'objets de récupération comme des objets émettant de la lumière comme les lampes, dont la fonction est détournée, d'où le sous-titre : des lustres inconnus (jeu de mots avec des illustres inconnus) donc truffé de jeux de mots.

Avant les vacances de printemps, le vendredi 12 avril 2024, une compagnie de théâtre est venue présenter leur spectacle à quelques classes de l'école dont la représentation avait lieu le même soir à la salle des fêtes de Crêts en Belledonne, à 20H.

Une des classes de CM1 a accueilli une classe de CE2 dans sa salle de classe et a écrit ce qu'elle avait ressenti de cette intervention. Les élèves étaient contents, ont pu découvrir des extraits du spectacle, participer à la manipulation des marionnettes et poser des questions sur les métiers du spectacle.

Voici quelques commentaires écrits d'enfants :

La compagnie de théâtre s'appelle Turak *Leur spectacle s'appelle la saga Familia.* Inouk - Leandro
Tito

Les comédiens ont inventé une histoire qui n'avait pas de sens et un faux pays qui s'appelle la Turakie. Ewenn - Lohan

Ils ont construit eux-mêmes leurs marionnettes, avec de l'argile et du latex. Le Monsieur a fait sa première marionnette à 16 ans avec une boîte à chaussures, des fils et des vieilles lunettes de soleil. Jeanne - Kais - Garance

Des comédiens très doués : récupérer des matériaux et des objets anciens pour ensuite jouer avec des marionnettes ; trois « acteurs » pour six marionnettes, un super spectacle ! Je vous le conseille ! Rose
F'ai « joué » une ministre car j'ai trouvé le nom du spectacle. C'était très drôle ! Alix

C'était trop bien quand ils nous ont montré les marionnettes et que nous les avons magnées. Mattéo - Louka
Les marionnettes étaient très rigolotes même si elles avaient des têtes bizarres. Loris

Ils nous ont montré un extrait de leur spectacle. Ils font plein de blagues ! Robin - Maïwen
Au final, c'était trop marrant et on a adoré ! Lou - Sarah - Jessica

On a posé des questions aux comédiens, on a joué avec les marionnettes ! Lana - Margot
A la fin, la dame avait mis ses pieds à la place des mains de la marionnette ! Albane - Lihaiame

Voici l'écrit d'une élève qui a assisté à la représentation à 20H à la salle des fêtes de Crêts en Belledonne :

« Le spectacle de marionnettes appelé Saga Familia : des lustres inconnus était très drôle et aussi c'était bizarre parce que la salle des fêtes était retournée : la salle c'était pour les comédiens, la scène c'était pour les spectateurs. On était assis sur des coussins émotions. J'ai eu la chance de manier des marionnettes après le spectacle. Avec ma meilleure amie, on a beaucoup rigolé. C'était génial ! » Alix



DES TULIPES POUR RETT

Au fil des saisons, nous observons l'évolution de nos plantations... Les bulbes donnent naissance aux premières feuilles de tulipes qui émerveillent l'œil de nos apprentis jardiniers du CP au CM2 !

Voici donc le moment de la cueillette.

Des tulipes par centaines ont embelli le carrefour à proximité de la crèche et une platebande au stade.

De beaux bouquets ont ainsi été proposés à la vente et ont permis de récolter des fonds destinés à l'association française du syndrome de Rett.

Il s'agit d'une maladie génétique qui touche principalement les filles en altérant les fonctions motrices et cognitives.

Cette belle initiative concrétise une collaboration intergénérationnelle : écoliers, membres de l'association et seniors.

Ce fut également une expérience de partage et de soutien à la recherche médicale, solidaire et enrichissante.

Un grand merci aux bénévoles, au CCAS et aux élèves de l'école élémentaire de Crêts en Belledonne.



CYCLE NATATION DES CLASSES DE CP/CE1

Les élèves de CP/CE1 ont bénéficié d'un cycle natation de 10 séances de Janvier à Mars à la piscine intercommunale de Pontcharra.

Les enfants ont pu, avec beaucoup de plaisir, explorer le milieu aquatique, encadrés par les MNS, les enseignantes et les parents agréés.

L'occasion pour chacun d'apprendre à se déplacer en surface et en profondeur, à sauter, à aller chercher un objet, à glisser, à flotter. C'est aussi oser prendre des risques et maîtriser ses émotions. Tous ont pu ainsi progresser en toute sécurité dans l'eau et gagner confiance en eux !





MAGISTRALE CETTE FÊTE DES 50 ANS DU GRAND PLAN / DOMAINES ALPIN DU BARIOZ !



Le samedi 2 mars 2024 dès 18h30 de nombreux anciens du club, des « pionniers », des amis, des sponsors et partenaires arrivaient progressivement ainsi que les premiers élus de diverses collectivités.

Ce fût ensuite l'arrivée tant attendue de la marraine de la manifestation, Perrine PELEN, triple médaillée olympique et championne du monde, venue en toute simplicité et avec une humilité incroyable.

Beaucoup de curiosité et d'admiration de Perrine et Gilles, son mari, ainsi que des élus et de quelques personnalités lors de la visite des installations de notre petite station.

Lors du passage dans la Bergerie, Perrine a eu la surprise de trouver une exposition exceptionnelle dédiée à ses années de compétition avec une collection d'articles et de photos qu'elle ne connaissait même pas ! Bravo à Georges l'un des bénévoles du Ski Club du Barioz pour cette fantastique collection sur l'histoire du ski commencée en 1958.

Puis, Henri BAILE, Président de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, Martine KHOLY, Vice-Présidente du Département, Youcef TABET, Maire de Crêts en Belledonne ont pris la parole pour saluer et encourager cette aventure inédite et unique qui se vit au Ski Club du Barioz.

La présence de Régine MILLET, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Le Grésivaudan en charge des stations et Maire de Theys a vivement été appréciée.



Perrine PELEN a redit tout son soutien et son attachement à cette structure qui permet de faire skier des enfants et des familles dans de telles conditions d'accueil et financières. Pour elle, cette aventure est exemplaire.

Marc ROSSET, le Président de l'association a conclu en remerciant tous les élus, les bénévoles d'hier et d'aujourd'hui en soulignant encore combien Marcel PRAMOTTON (malheureusement absent lors de cette soirée) a été le fou visionnaire en sachant fédérer pendant ses 38 ans de présidence.

La soirée s'est poursuivie autour des stands de restauration pris d'assaut : la tartiflette, les saucisses/frites, le vin chaud, les bières... ont été fort appréciés.

Nos amis les Chapladiots ont mis la bonne ambiance champêtre pour animer une partie de la soirée avant l'édition de la 1ère édition de la descente aux flambeaux... pédestre sur le bas du domaine que les enfants et les familles ont attendu avec beaucoup d'impatience. Une vraie réussite !

Puis le tirage de la tombola a fait 50 heureux ! De magnifiques lots que certains de nos partenaires ont pu remettre aux gagnants.

Mais tout le monde attendait le feu d'artifice, inédit au Grand Plan ! Magnifique, exceptionnel, original... tels sont les commentaires entendus tout au long du tir et après. Un public totalement conquis !

Pour clôturer la soirée, c'est le panier garni d'une valeur de 260 € qui a été gagné avec une estimation à 3,289 kg pour une pesée de 3,310 kg !

Cet anniversaire a été une grande fête de la montagne, joyeuse et familiale.

Un immense merci à l'extraordinaire équipe de bénévoles qui a préparé cet événement plusieurs mois à l'avance, en plus de tout le reste



AU REVOIR AMAVEL

Amavel, la sidération de l'annonce ton départ si brutal nous laisse démunis et plein d'amertume.

Tu vas nous manquer et tu nous manques déjà.

Tu laisses l'image d'une personne toujours de bonne humeur et positive... Avec toi, il n'y avait que des solutions et jamais de problèmes !

Au nom de tous les membres et les amis du Ski Club du Barioz, nous te disons MERCI pour tout ce que tu as fait, donné, partagé...

AU REVOIR AMAVEL !





LA COURSE DU GRAND ROCHER

Le 4 février a eu lieu la 9^{ème} édition de la course du Grand Rocher. Attendu par de nombreux participants après l'annulation l'an dernier suite au manque de neige, une soixantaine de concurrents se sont lancés pour cette course particulière qui associe deux disciplines en relais : le ski de randonnée appelé aussi ski alpinisme et le ski de fond.

Pour les anciens, ce nom résonne encore, car c'est dans les années 1940/50 que cette course a vu le jour. A cette époque les concurrents partaient du hameau « Les Amicons » en skis et peaux de phoque, pour gravir la montagne jusqu'au Grand Rocher et de là ils entamaient une longue et périlleuse descente pour rejoindre le point de départ.

C'est sur l'initiative des bénévoles de l'association 'Espace Nordique du Barioz' et d'un groupe passionné de ski de randonnée que cette course a été relancée sous la forme que nous connaissons aujourd'hui.

Après des semaines de préparatifs, et bien des interrogations sur la météo et la quantité de neige, la décision de maintenir la course a été prise juste quelques jours avant.

Une trentaine de bénévoles se sont engagés pour assurer le bon déroulement de cette journée. Le parcours adapté aux conditions d'enneigement et le balisage précis ont été appréciés par les participants.



Podium équipes mixte

A 9 heures les randonneurs se sont lancés sur un parcours comportant 800 mètres de dénivelé cumulé ; direction le Grand Rocher pour arriver ensuite sur le plateau du Crêt du Poulet devant le refuge où le relais était passé à leurs binômes fondeurs, tandis que les



skieurs individuels opéraient un changement de matériel, avant de s'élancer eux aussi dans la seconde partie de l'épreuve composée d'une boucle de six kilomètres en ski de fond, parcourue deux fois.

Les coureurs ont été accueillis et encouragés par les ovations des nombreux spectateurs massés autour de ce point relais qui est aussi l'arrivée finale ; l'ambiance était festive et joyeuse.

La course s'est terminée vers 12 heures 30 sous un soleil radieux ; pendant la synthèse des chronos et l'élaboration des classements, les coureurs se sont regroupés autour du stand de restauration et ont échangé sur leur course.

Sur l'appel de l'animateur les vainqueurs sont appelés sur le podium pour la remise de leurs prix. Six catégories ont été récompensées pour les trois premiers meilleurs temps : les individuels hommes, puis les équipes : femmes, hommes, mixtes, jeunes mixtes et enfin les équipes découverte mixte ; une récompense particulière a aussi été remise à un fidèle participant qui depuis plusieurs éditions est le premier inscrit.

L'espace Nordique du Barioz vous donne rendez-vous pour la 10^{ème} édition le 9 février 2025



Michel MACQUET, gérant de l'accrobranche, Banzai aventure à Crêts en Belledonne, est aussi un ancien compétiteur de haut niveau de parapente, qui a décidé de reprendre sa passion après 10 ans d'arrêt.

Lors d'un week-end chez son ami Honorin HAMARD (champion du monde de parapente), ce dernier lui propose de participer à une compétition (Pré coupe du monde) prévue au Kenya en Janvier 2024. Michel s'inscrit alors pour tenter sa chance afin de remettre un pied dans la compétition de haut niveau, entamant ainsi une période intense de préparation pour ce voyage, entre réservations de billets d'avion, visas et logements.

Grâce aux conseils avisés de ses amis Honorin et Charles Cazaux, Michel se lance en parallèle de la compétition, dans la préparation de son projet de record en biplace. Arrivé au Kenya pour cette épreuve, il fait face à des défis liés aux restrictions de l'espace aérien, mais parvient tout de même à décrocher la troisième place.

En compagnie de son épouse Blandine, Michel se dirige ensuite vers la vallée de Kerio (Kenya) pour tenter plusieurs records en biplace. Malgré une première tentative avortée, le couple profite d'une pause bien méritée pour visiter la région et découvrir sa faune.

De retour sur le terrain, Michel et sa femme entreprennent une dernière tentative de record. Malgré des conditions météorologiques difficiles, ils parviennent quand même à battre un des records du monde prévu, celui de la vitesse en biplace sur 100 km, réalisant ainsi un exploit remarquable ! Bravo à nos champions et rendez-vous aux beaux jours à l'accrobranche ou pour un baptême de parapente !



PARAPENTE



CÉLÉBREZ LE FOOTBALL FÉMININ AVEC LE PAYS D'ALLEVARD FC ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN

TERRE DE FOOTBALL
Samedi 29 juin 2024
STADE DU LAC
CRÈTS EN BELLEDONNE
À partir de 9h
Olympic girls Cup
Tournoi de foot féminin U13F et U15F
 → Inscription par mail auprès du club
 508634@laurafoot.org

Animations, portes ouvertes et restauration toute la journée sur place

Embrassez l'esprit olympique lors d'une journée exceptionnelle sous le label "Terre de Jeux 2024"



Le Pays d'Alleverd FC, en partenariat avec la Communauté de Commune du Grésivaudan détenteur du label "Terre de Jeux 2024", vous invite à une journée exceptionnelle dédiée au football féminin.

Célébrez les valeurs de l'olympisme en participant à une journée remplie d'émotions sportives, d'animations variées et de découverte du football féminin. La journée commencera par une cérémonie d'ouverture haute en couleur mettant en avant les équipes participantes suivie d'une démonstration impressionnante de foot freestyle.

Profitez de notre village olympique où seront proposées tout au long de la journée des animations autour du football et des activités olympiques. Ne manquez pas nos ateliers ludiques de découverte du football féminin, encadrés par les licenciés et les dirigeants du club, ouverts à tous.

Régalez-vous également avec notre offre de restauration sur place pour apprécier au mieux les rencontres passionnantes qui opposeront des clubs de la région dans les catégories U13F et U15F.

Et pour clôturer cette journée sportive, rejoignez-nous à 18h pour la diffusion en direct des 8^{èmes} de finale de la Coupe d'Europe des Nations.

Venez nombreux célébrer le sport féminin et partager une journée conviviale et festive avec nous. Ensemble, faisons vivre les valeurs de l'olympisme et soutenons le sport féminin local !

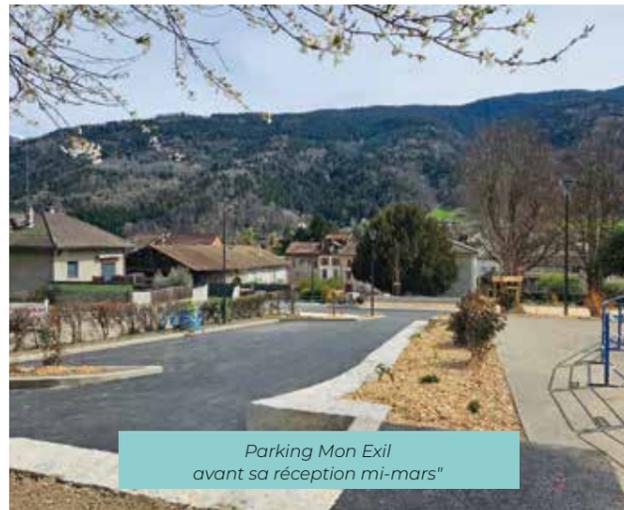
Date - 29 juin, à partir de 9h
Lieu - Stade du Lac de Crêt-en-Belledonne

N'oubliez pas votre enthousiasme et votre soutien pour nos équipes féminines locales ! Au plaisir de vous y retrouver.



TRAVAUX CENTRE-BOURG : BEAUCOUP DE CHANTIERS EN COURS !

Les travaux dans le centre-bourg et le reste du territoire sont nombreux depuis de début de l'année 2024. Si le parking Mon Exil a pu se terminer dans les temps en mars, les travaux sur les réseaux portés par la communauté de communes se prolongent sur des rues annexes, alors qu'en parallèle, EDF pose la conduite de désenvasement du lac du Flumet.



Parking Mon Exil
avant sa réception mi-mars"



Rue du Moyen Age et contre-allée
Rue de la Marguiron et contre-allée

PARKING MON EXIL

Le parking Mon Exil est fonctionnel depuis fin mars 2024. Il offre ainsi 31 places, supplémentaires aux 9 places existantes, intégrées dans un espace agréable en bordure du parc Mon Exil.

Ce sont des places qui serviront pour le stationnement quotidien des riverains, pour les usagers des transports en commun, pour l'accès aux commerces, au marché hebdomadaire, à la Mairie, aux activités à Mon Exil, aux manifestations sur la place de la Mairie, etc. Ces places permettront de compenser les places qui seront retirées de la future place de la Mairie, reconfigurée pour donner plus d'espaces aux piétons et espaces verts. A l'avenir, il est prévu qu'une borne de recharge électrique soit aménagée sur ce nouveau parking.

Pour faciliter les accès et sorties au parking Mon Exil, la partie de la rue du Parc le long du bâtiment de Mon Exil va être passée en double sens. Le reste de la rue du Parc va ainsi pouvoir passer en sens unique (sens Mairie -> Mon Exil). Cette rue fera l'objet à l'avenir d'un aménagement qualitatif pour mieux relier le parc Mon Exil et la place de la Mairie.

TRAVAUX DE SURFACE DU CENTRE-BOURG

Les aménagements de surface de la Grand Rue et de la future Place de la Mairie restent en cours de définition détaillée. Il est en effet nécessaire de tenir compte des préconisations des services du CAUE et des ABF (Architecte des Bâtiments de France) tout en conservant une bonne fonctionnalité pour la place de la Mairie, et en maîtrisant les coûts d'investissement. Parmi les attentes, il est notamment demandé de conserver les alignements de platanes de la Place de la Mairie du fait de leur caractère patrimonial.

Nous aurons l'occasion de revenir sur l'avancement des travaux lors du prochain numéro de l'Echo des Crêts. Le conseil municipal espère que les travaux puissent démarrer à l'automne 2024 suite à l'acceptation de la déclaration préalable de travaux. Le chantier devrait commencer à hauteur de la place du Foyer, en partie nord de la Grand Rue, pour descendre progressivement la Grand Rue vers le sud.

TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

Les travaux sur les réseaux de la Grand Rue étant terminés, des marquages au sol et des chicane transitoires ont été installés pour tester le futur aménagement. Il est rappelé que la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h et que le stationnement est interdit sauf marquage au sol. Le parking de la Fontaine (angle rue de l'Eglise) et le parking Mon Exil sont à la disposition des usagers pour stationner leurs véhicules.

Les travaux sur les réseaux se sont poursuivis dans les rues annexes autour de la Mairie : rue du Moyen-Age jusque vers le bar Juste en Face (travaux terminés) ; rue de la Marguiron y compris la contre-allée de la place de la Mairie (en cours) ; rue du Parc (à venir). Ces chantiers se passent bien malgré la complexité et la vétusté des réseaux qui compliquent la réalisation des opérations. Ces différents chantiers se termineront en juillet 2024.

En parallèle, on notera que réseau d'eau potable a été repris sur la première partie de la route de Grenoble (entre Mon Exil et le ralentisseur de la route de Grenoble), en attendant des travaux des réseaux d'eau potable et pluviale rue de la Ronzière et rue de Planchamp.



TRAVAUX EDF

Les travaux menés par EDF pour le désenvasement du lac du Flumet sont dans une phase très active. Vous pouvez vous reporter à l'Echo des Crêts n°18 de février 2022 pour une explication sur l'objectif et la teneur des travaux.

En effet, au niveau de la retenue du Flumet, les installations d'accès au plan d'eau pour l'engin de curage ainsi que les installations de pompage sont en place. Elles ont entraîné le déplacement du chemin de randonnée PDIPR qui longe le site (cf. plan ci-contre). Plus haut, sur la route de Gorge Granat, à hauteur de l'espace de loisirs de Chantelouise, les travaux consistent en la réalisation d'un bassin de mise en charge. C'est à partir de ce bassin que les eaux chargées de sédiments pourront rejoindre gravitairement l'Isère au niveau du Cheylas. Les travaux dans ce secteur ont lieu jusqu'au début de 2025. Lors de cette phase de travaux, il est demandé aux usagers de respecter les zones de chantier et de circuler sur les cheminements mis en place.

Par ailleurs, EDF installe la conduite qui mènera les eaux chargées de sédiments jusqu'à l'Isère. Cette conduite sera enterrée sous les voiries. Son parcours depuis Chantelouise emprunte successivement la rue de Champ-Sappey, la rue des Forges, l'avenue d'Uriage, la route de Grenoble, la RD525, puis la route de Rossand avant de plonger dans le versant vers le Cheylas. Depuis février 2024 et jusqu'en juillet, les travaux sont menés en plusieurs tranches parallèles sur la Route de Grenoble, la RD525 (secteur de Sailles le Bas) et sur la route de Rossand. Le dernier planning indique que les travaux se tiendront dans la rue de Champ Sappey (près de Colruyt) en juillet 2024.

Ces travaux, combinés avec d'autres chantiers comme les réseaux dans le centre-bourg et le confortement du pont des Chavannes sur la RD525 (travaux Département Isère), occasionnent des gênes pour les usagers et augmentent les temps de parcours. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience.



!
Pour votre propre sécurité, nous vous prions d'emprunter la déviation piétonne mise en place pendant toute la durée de ce chantier (2024/début 2025).
Limitez vos déplacements dans la zone de présence et de traversée d'engins de chantier et respectez la signalisation mise en place pendant la durée des travaux.



EDF
PORTES OUVERTES
Chantier de gestion sédimentaire du bassin du Flumet

Pour tout savoir sur ce chantier à double enjeu : **performance énergétique et valorisation du territoire**, EDF et le groupement d'entreprises MIDALI, RAMPA et COLAS vous invitent à une **Journée Portes Ouvertes**

Samedi 22 juin 2024 > 10h-16h

Au programme, plusieurs ateliers :
→ Aménagement hydroélectrique Arc-Isère
→ Projet de gestion sédimentaire du Flumet
→ Chantier en cours avec un atelier « pose de la conduite » et un atelier « construction du Bassin de Mise en Charge »
... et une activité surprise pour tisser du lien intergénérationnel

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique de responsabilité sociale et environnementale du groupe EDF et du groupement d'entreprises.



INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES TRAVAUX DU CENTRE BOURG :

- Informations régulières sur « PanneauPocket » et panneaux lumineux
- Historique des projets et travaux du centre-bourg : <https://cretsbelledonne.fr/la-une/nos-projets> et Echo des Crêts n°16 à 24
- Maitrise d'œuvre / bureau d'études : MTM Infra - M. GERBER Benjamin - 04.76.52.24.27 - bde@mtm-infra.fr
- Entreprise : PERINO-BORDONE – M. CARTIER-MILLION Jordy – 04.76.50.45.30 - perinobordone@eurovia.com
- Maitrise d'ouvrage eau potable & assainissement : Service des Eaux du Grésivaudan – M. BON-MARDION Arthur – 04.76.99.70.00 – abonmardion@le-gresivaudan.fr
- Mairie de Crêts en Belledonne – Mme JOASSON Virginie (DST) ; M. DALBAN-CANASSY Daniel ou M. LAMBERT Pierre (adjoints) – 04.76.45.11.10 – courriel : cretsbelledonne@mairieceb.fr (accueil) ou travauxcentrebουργ@mairieceb.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A.R.C.A.D.E.



L'assemblée générale de l'ARCADE s'est déroulée le dimanche 24 mars dans notre nouvelle commune leader, Le Cheylas.

Nous avons pu présenter les comptes de l'année 2023 et faire une rétrospective des actions réalisées en France et au Sénégal.

Les actions d'éducation et de solidarité internationale (ECSI) ont pris une place importante durant l'année 2023. L'ARCADE a réalisé plus de 50 interventions à la fois dans des structures éducatives : écoles élémentaires, collèges, lycée et centres de loisirs, mais aussi auprès des conseils municipaux jeunes et dans les conseils municipaux de nos communes partenaires ainsi que dans des festivals.

A l'occasion de notre changement de territoire de coopération, l'ARCADE a présenté la modernisation de notre nouveau logo

ADMR UNE ASSOCIATION CRÉATRICE D'EMPLOIS

L'ADMR du Pays d'Allevard est une association qui accomplit des interventions permettant l'accompagnement des personnes dans les actes essentiels de la vie.

Elle est composée d'une équipe d'une trentaine de salariés et d'une dizaine de bénévoles qui se mobilisent au service d'environ 120 bénéficiaires en situation de perte d'autonomie, répartis dans les cinq communes avoisinantes, à savoir : Crêts en Belledonne, Allevard, Le Haut Bréda, La Chapelle du Bard, Le Moutaret.



**ADMR
du Pays d'Allevard**
14 Avenue de Savoie
38580 Allevard
admrbeda@admr38.org
04 76 13 50 83

L'ADMR joue un rôle essentiel dans le bien-être des personnes en maintenant les personnes dans le confort de leur domicile, préservant ainsi leur autonomie et leur dignité. Notre intervention leur permet de rester chez elles en toute sécurité, de lutter contre l'isolement et de soulager les aidants

L'association en lien avec un nouveau traiteur, propose également un service portage de repas à domicile qui sont livrés chaque jour.

Nous proposons des emplois pérennes ou simplement « saisonniers » (emploi d'été) afin de nous permettre d'aider plus de personnes. Le service portage de repas aurait besoin d'une personne quelques heures par semaine pour les livraisons.



ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 2 février dernier, pour la deuxième année, des élus ont accueilli des citoyens étant arrivés récemment sur la commune.

Après les présentations et la distribution du « guide du nouvel arrivant » accompagné de quelques goodies, tout le monde a pris plaisir à échanger en partageant le verre de l'amitié.

ainsi que le travail en cours sur notre site internet. Vous pouvez dès maintenant le visiter à l'adresse suivante :

www.arcade-vivre.fr

L'année 2023 fut une année pleine de rencontres et notamment avec le conseil municipal de Bandafassi. Nous avons réalisé une mission exploratoire en juin et une mission technique en novembre/décembre qui a permis de finaliser la signature de la convention de coopération entre les 8 communes.

Pierre Bachelot, conseiller municipal à Crêts en Belledonne et Stéphane Duparc, maire de la Chapelle Blanche, ont pu s'exprimer et partager avec l'ensemble des adhérents leurs retours de leur mission en décembre dans la commune de Bandafassi.

Un moment marquant de cette année fut l'annonce de Bernard SEIGLE FERRAND, fondateur de l'association, de se retirer du Conseil d'Administration de l'ARCADE.

Après plus de 40 ans de dévouement à l'association, son savoir-faire et sa méthodologie seront précieusement conservés.

Ce fut un moment de partage et l'occasion à nos adhérents de se retrouver autour d'un apéritif et d'un repas sénégalais.

Un grand merci à la commune du Cheylas pour son hospitalité, ainsi qu'à C-Bon chez Coumba pour son délicieux Mafé !

Retrouvez-nous le 23 novembre 2024 à Saint Maximin pour découvrir un peu plus le Sénégal lors d'un événement festif. N'hésitez pas à venir nous aider en tant que bénévole, pour nous contacter : arcade@arcade-vivre.fr / 04 79 65 35 08

Pour seulement 20 € vous pouvez adhérer et soutenir le projet porté par l'ARCADE !

N'hésitez plus : <https://www.helloasso.com/associations/a-r-c-a-d-e-une-terre-pour-vivre/formulaires/>



MIEUX VIEILLIR GRÉSIVAUDAN

L'association Mieux vieillir Grésivaudan est une association qui propose des ateliers de prévention de la perte de l'autonomie et du lien social pour des seniors et des malades. (Ateliers mémoire, renforcement musculaire, équilibre, renforcement du périnée, qi gong, habitat, sommeil, prévention routière...)

La fondatrice, Sylvie Martain, infirmière cadre de santé, s'est investie dans ce projet afin de promouvoir le maintien à domicile des seniors tout en préservant leur vie sociale. Cette association intervient essentiellement sur Pontcharra et le pays d'Allevard.

La population ciblée est composée de malades, de seniors autonomes et de personnes en recherche d'autonomie, de retraités malades, isolés, handicapés et/ou âgés qui souhaitent conserver leur capital santé, continuer de sortir malgré des difficultés liées à l'avancée en âge, à l'isolement géographique, social ou la maladie.

L'association propose des activités gratuites grâce aux demandes de financements faites à la conférence des financeurs, la CNSA et la CPAM de l'Isère.

Depuis 2023, l'association finance certains ateliers grâce aux dons de généreux donateurs : qi gong, nutrition et la marche nordique qui a beaucoup de succès.

Ainsi, depuis l'automne 2023, nous pouvons fournir un rescrit fiscal permettant une réduction fiscale aux donateurs.

En 2024, l'association a reçu des financements pour proposer de l'aide aux aidants sous la forme d'ateliers où une infirmière et une psychologue sont présentes. Leur mission : permettre à des aidants de prendre du temps pour eux en prenant en charge les personnes qui nécessitent une présence constante. Des activités adaptées sont proposées : jeux de société, des jeux pour faire travailler sa mémoire, vélo adapté au beau jour, activité bien être, sorties en plein air...

Cet atelier financé par la CPAM de l'Isère propose un temps dédié à des personnes plutôt dépendantes vivant à domicile avec un aidant. Ils ont lieu une fois par mois. Une aide au déplacement est proposée depuis le pays d'Allevard jusqu'à Pontcharra.



Depuis bientôt 7 ans, l'association mise aussi sur le lien social : élément primordial pour le bien vieillir. C'est ainsi qu'une fois par mois, des rencontres sont organisées sur des thématiques différentes : musée, spectacle, pique-niques, jardin partagé, défilé de mode, flash mob, confection de repas, participation à des manifestations comme la Pivoine, le marché de Noël. Ainsi, des personnes malades (sclérose en plaques, maladie de parkinson, AVC, cancer, maladie à corps de Lévy) peuvent sortir et profiter d'activités à leur rythme.

Ces manifestations nous permettent de récolter des fonds en vendant des bugnes, des confitures, des décorations faites par les adhérents : c'est aussi du lien social. Grâce à ces sorties, fini l'isolement, les antidépresseurs. Chacun trouve sa place, quel que soit son handicap, ses difficultés ou son âge : la tolérance et l'entraide sont de mise.

Nous avons participé à des manifestations pour aider d'autres associations comme la lutte contre le cancer du sein et pour le syndrome de Rett. Nous avons pu nous cotiser et offrir des tulipes aux EHPAD d'Allevard et Pontcharra pour égayer leur quotidien.

Nous sommes en rupture de confiture : pensez à nous si vous avez trop de courgettes et de fruits cet été : nous les transformons en confitures pour régler vos papilles !

Si vous voulez plus d'informations vous pouvez nous contacter au 06 10 73 05 44 ou aller sur notre site internet <http://mieuxvieillirengresivaudan.fr>.



Visite des caves de la Chartreuse à Voiron

Préparation d'un repas italien

Défilé de mode / Spectacle





INTERGÉNÉRATION

Une belle journée intergénérationnelle pleine de joie et de rire a été organisée mercredi 24 avril à la salle des fêtes de Crêts en Belledonne. Cette journée pour les plus grands inscrits à Mikado et pour les séniors de la commune est le fruit d'une collaboration de plus en plus active entre l'équipe du CCAS et l'équipe d'animation du centre de loisirs.

Le matin, bénévoles et enfants se sont retrouvés pour préparer le goûter tandis que des bénévoles de Caritas Pays d'Allevard-Secours Catholique préparaient des compositions florales, atelier animé par Michel.

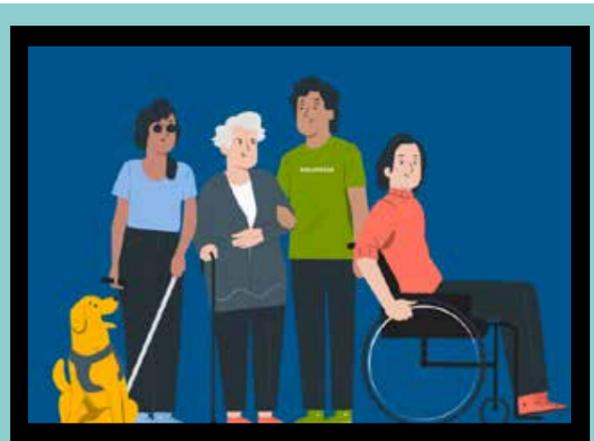
Bénévoles et enfants ont partagé leur repas de midi au centre de loisirs avant de se rendre au spectacle « Marie Clou » offert à tous les habitants de la commune âgés de 70 ans et plus.

C'est plus de 120 personnes qui ont pu profiter de ce spectacle au cours duquel l'actrice a présenté tous les membres de sa famille, de la tante fantasque au papa brimé. Avec la complicité du public, Marie Clou a porté un regard amusé, tendre, et parfois mordant sur ses ancêtres. Elle a chanté, dansé, raconté, s'est amusée : le bougon oncle René, la séduisante arrière-grand-mère Marie-Berthe, les surprenants parents... Ils ont pris vie devant nous en rire et en chanson.



Le goûter a été servi aux anciens par les enfants puis partagé ensemble.

Cette journée a été une réussite car très appréciée par tous et sera renouvelée très prochainement. Les séniors ont particulièrement aimé l'expérience et plusieurs d'entre eux souhaitent échanger et raconter et viendront dans les semaines à venir partager le repas à la cantine avec les enfants de l'école élémentaire.



POPULATION FRAGILE

Le recensement des personnes vulnérable est indispensable pour une intervention efficace et ciblée en cas de déclenchement de tout plan d'urgence (canicule, grand froid, inondation, plan sanitaire, etc.).

COMMENT FAIRE ?

L'inscription en tant que personne vulnérable est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes. Ce registre est nominatif et confidentiel.

Si vous estimez faire partie de ces personnes, il suffit de vous faire recenser auprès de la mairie



Tous les Jeudis après-midi à partir du 16 mai 2024

Parking salle des fêtes de Crêts en Belledonne

Si vous vous avez des besoins vous pouvez vous inscrire sur place ou vous pré-inscrire soit par :

ad73.itinerant1@restosducoeur.org

06 15 11 49 70.

GISELE BERNARD RESPONSABLE



YOGA SADHANA



Yoga Mieux Être a changé de nom ! L'Association s'appelle désormais YOGA SADHANA

La traduction du mot sanskrit Sadhana est « pratique ». Yoga Sadhana / Pratique du yoga.

L'association propose l'enseignement du YOGA IYENGAR, elle est créée en 2011 par Monique Brunet Manquat Perrache, qui dispense alors 2 cours par semaine.

En 2016, Anaïs Didelle, élève de Monique, se forme pour acquérir le diplôme de professeure de Yoga Iyengar. Elle seconde alors Monique.

2019, arrivée de Laure Myers professeure de Yoga Iyengar également, elle renforce l'équipe en place et dispense 2 cours par semaine.

Dans la pratique du Yoga Iyengar, il est demandé aux professeurs, une fois leur diplôme obtenu, de continuer à se former afin de conserver leur certification.

A la rentrée 2024 / 2025, les cours seront dispensés par Anaïs, Laure et Monique.

Dès la création de l'association, un cours adapté a été mis en place afin de répondre aux besoins d'élèves répondant physiquement à des besoins particuliers. (Cours assuré par Monique Brunet Manquat)

Des ateliers de Yoga Iyengar sont proposés tout au long de l'année et une autre enseignante de Yoga Iyengar, Andrea Doos vient apporter son soutien.

Les 5 cours hebdomadaires seront dispensés à St Pierre d'Allevard et à la Chapelle du Bard.

Chaque année, l'association participe au Forum des Associations, n'hésitez pas à nous rendre visite sur le stand, les professeurs et membres du bureau se feront un plaisir de répondre à vos questions.

POURQUOI YOGA IYENGAR ?

Un peu d'histoire... (Formé très jeune au yoga, BKS Iyengar fonde en 1973 à Pune (Inde) le Centre de formation au Yoga Iyengar (le Ramamani Iyengar Memorial) BKS Iyengar se déplace dans le monde entier afin de présenter sa pratique.

Les 5 principes fondateurs de sa méthode sont : **L'Alignement, l'Extension, la Direction, la Stabilité, la Précision**

Pour en savoir plus sur BKS Iyengar, sa méthode, ses ouvrages, n'hésitez pas à consulter le **site de l'AFYI (Association Française de Yoga Iyengar)**

yogasadhana38@gmail.com

Présidente : Agnès Rouaix / 07 83 60 39 15

Professeures :

Anaïs Didelle / 06 25 47 86 14

Laure Myers / 06 49 53 00 94

Monique Brunet Manquat / 06 85 18 39 34

CÉRÉMONIES DU 8 MAI

Comme chaque année, les citoyens de la commune se sont retrouvés aux monuments aux morts pour se souvenir ensemble des sacrifices de nos aînés pour notre liberté.

Les pompiers, les anciens combattants et l'harmonie ont accompagné les cortèges. Pour terminer cette commémoration, les élus ont servi le traditionnel verre de l'amitié.





RécréAnglais L'anglais en s'amusant



RECREANGLAIS PAYS D'ALLEVARD L'ANGLAIS EN S'AMUSANT !

Sur le temps périscolaire ou extra-scolaire, c'est un véritable bain linguistique tout en anglais que Sophie, formatrice bilingue certifiée, proposera dès la rentrée de septembre 2024 aux enfants de 3 à 11 ans de Crêts en Belledonne, Allevard et villages alentours.

RécréAnglais, c'est un réseau national (né en Isère) de plus de 130 formatrices certifiées, qui a déjà séduit plus de 9000 enfants dans toute la France. Après avoir été professeure d'anglais en collège pendant 27 ans, convaincue qu'une langue vivante doit s'enseigner le plus tôt possible, Sophie a intégré le réseau et ouvre sa mini school RécréAnglais Pays d'Allevard à Crêts en Belledonne à la rentrée 2024.

RécréAnglais, c'est un concept innovant « clé en mains » pensé pour les enfants

et pour les parents : Sophie récupère vos enfants de 3 à 11 ans dès la sortie de l'école, et se charge de tout, tout en anglais ! Transport, repas, et activités pédagogiques. Pendant deux heures, chaque semaine pendant toute l'année scolaire, l'enfant bénéficie d'un « bain linguistique » en petit groupe (de 2 à 5-6 max.), composé de rituels, du quotidien et d'activités ludiques basées sur l'oral, la musicalité, le jeu et le plaisir ! Le programme, développé par RécréAnglais, contient 9 niveaux et aborde plus de 250 thématiques : flashcards, jeux, activités créatives et chansons... Tout pour apprendre l'anglais naturellement dès le plus jeune âge. Le tout dans un cadre cosy et au calme, « at home », qui change de la cantine ou de la garderie ! Des stages seront également proposés pendant les vacances scolaires, ouverts aux enfants de toutes communes.

Les formules disponibles dès la rentrée (inscription à l'année, une séance par semaine) :

- Lunch time : de 11h30 à 13h30. Transport aller/retour école, repas, activités en anglais.
- Tea time : de 16h30 à 18h30. Transport école/mini school, goûter, activités en anglais.
- Mercredi : horaires à venir. Pour enfants de toutes communes. Activités en anglais, goûter inclus.

Également pendant l'année (inscription ponctuelle) :

- Stages vacances : à la journée ou sur plusieurs jours. Pour enfants de toutes communes.

A noter : MINI-STAGE « Back to school » : semaine du 26 au 31 août 2024

Sur 1 ou 3 jours, une bonne idée pour essayer RécréAnglais ! Ouvert à tous.

sophie.million@recreanglais.com

06 82 06 64 28

Facebook : recreanglaispaysdallevard

www.recreanglais.com/nos-ecoles/ ecole-anglais-pays-dalleverd

GRAVEURS DE CIMES



Vous cherchez une idée de cadeau originale? Vous êtes sensibles au Made in France et à l'artisanat local? Vous aimez la montagne et souhaitez décorer votre intérieur avec des produits de qualité et personnalisables?

Une entreprise de gravure laser a ouvert ses portes à Crêts-en-Belledonne: Graveurs de Cimes vous propose des objets décoratifs en bois, ardoise et verre, sur le thème de la montagne.

Découvrez sur www.graveursdecimes.fr des panoramas en bois de Belledonne, de Chartreuse et d'autres massifs, des miroirs gravés, des assiettes en ardoise naturelle, des sous-verres et bien d'autres produits, tous réalisés par Astrid et Nicolas Guibert à partir de matières premières locales.

N'hésitez pas à nous rendre visite à l'atelier au 58 rue des Forges à Crêts-en-Belledonne, en prenant RDV au préalable au 06 59 43 15 40.



UNE FERME AVICOLE À CRÊTS EN BELLEDONNE

DARBON Marc, jeune agriculteur de la commune a repris la dernière ferme en activité de Sailles Le Haut, appartenant à son grand père, DARBON Marcel.

Son activité avicole rebaptisée « LES MISS PLUMES DU SAILLERAIN », vous permettra de manger des œufs de plein air.

Marc vous propose de visiter sa ferme et de venir lui acheter ses œufs et produits régionaux sur place.

Retrouvez-le également au marché de St-Pierre-d'Allevard, place de la mairie, tous les samedis matin et le jeudi au marché des producteurs à l'aire du lac de Morêt-de-Mailles, de 16h à 19h. Pensez local !

Les miss plumes du saillerain

Impasse de Sailles le haut | 38830 Crêts en Belledonne

38motard@live.fr



Fin avril, l'équipe de tournage du documentaire En Équilibre a posé ses sacoches de VTT à Crêts en Belledonne.

En Équilibre est un road movie en duo et à vélo à travers les paysages de la région Auvergne Rhône-Alpes. Les héros de cette traversée sont Baptiste, un adolescent drômois passionné de sport et notamment de VTT, diagnostiqué autiste Asperger dans son enfance, et Cédric, un explorateur à vélo et réalisateur. Il y a quelques mois, à la fin de la projection d'un film de Cédric, Baptiste l'interpelle et lui demande de l'emmener en aventure à VTT. Touché, Cédric accepte et, sur un itinéraire de presque 400 km de la Drôme à la Haute-Savoie, les deux vététistes se sont élancés dans une aventure humaine hors du commun, ponctuée par les rencontres et les paysages.



C'est ainsi que fin avril, après un arrêt par le café-restaurant associatif Atypik qui embauche des adultes atteints de troubles du spectre de l'autisme à Grenoble, les vététistes sont arrivés dans le Massif de Belledonne pour attaquer un nouveau défi sportif. Sous la neige, Baptiste a découvert la beauté de ce massif sauvage, ses forêts profondes, vallées encaissées et crêtes déchaquetées. Pour Cédric, le spectacle n'est qu'un retour en enfance : ces forêts ont été son terrain de jeu plus jeune.

Surpris par l'épaisseur de neige en cette fin d'avril, l'étape par les hauts reliefs du massif et le refuge du Crêt du Poulet a été quelque peu modifiée pour nos deux vététistes. Depuis Pinsot, ils ont roulé vers le hameau du Gleyzin, ont rejoint le Chalet du Bout pour finalement récupérer la fin de l'itinéraire du Crêt du Poulet à travers le Bois Charvin. De quoi donner un peu de fil à retordre à Baptiste, coaché par Cédric sur certains passages techniques.

L'aventure par Crêts en Belledonne ne s'est pas arrêtée pas là : direction le Vallon de Sésame pour rencontrer l'équipe et les résidents du foyer, porteurs de troubles du spectre de l'autisme, qui accueillent Cédric et Baptiste avec une grande affiche « BIENVENUE ».



EN ÉQUILIBRE

Baptiste prend la parole face à cette audience jusque-là inconnue pour présenter son voyage, montrer des photos et répondre aux questions des résidents. Les vélos sont sortis et les volontaires s'élancent pour une balade autour du stade. Après un repas bien mérité, Cédric et Baptiste sont partis à la découverte de l'établissement, des maisons, de l'espace bibliothèque et ludothèque. Ils sont finalement remontés en selle, ont dit au revoir au Vallon de Sésame, à Crêts en Belledonne et aux forêts du Massif, direction maintenant la Savoie.

Pour découvrir les images de cette rencontre, des paysages enneigés et le reste de l'aventure, rendez-vous à l'automne. »

En Équilibre est un documentaire de Injam Production à destination de France 3 Auvergne-Rhône-Alpes.

Images © Injam Production



LES MOUSQUETAIRES



Le samedi 2 mars 2024, sur le marché de Saint Pierre d'Allevard, les Mousquetaires ont proposé leur vente annuelle de boudin et de cochonnaille. Cette matinée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le samedi 17 avril, ils sont passés sur l'ensemble de la Commune de Crêts en Belledonne proposer leur vente de brioches en porte à porte.

L'ensemble des bénéficiaires de ces deux événements permettra d'organiser le repas des anciens qui aura lieu cette année le dimanche 20 octobre.

Merci à tous d'avoir répondu présent.

MIKADO CHEZ LES POMPIERS

Les enfants de l'accueil de loisirs MIKADO du mercredi en visite chez les pompiers

Mercredi 27 mars après-midi, le groupe des 3/6 ans sont allés visiter la caserne des pompiers d'Allevard.

Les enfants ont pu découvrir les différents véhicules, manipuler la lance à eau ou encore apprendre quelques gestes pour sauver des animaux.

Les petits sont revenus ravis de leur sortie.

Merci à Rachel, Audrey et Kévin pour leur accueil.



LES TOUT-PETITS À LA MÉDIATHÈQUE

Le 18 avril pour la deuxième édition, les tout-petits ont été accueillis à la médiathèque.

Pas moins de 16 enfants entre 0 et 3 ans accompagnés de leurs nourrices, parents ou grands-parents ont écoutés des histoires autour de l'œuf et des poules, mais également chanté ou fait des jeux de doigts !

Ce nouveau rendez-vous est apprécié et sera reprogrammé dès la rentrée pour le plus grand plaisir de Karine qui a plein d'idées pour la suite !



Nous avons eu la chance d'accueillir Anne-Laure Sibon de la Star Ac 2 à la salle des fêtes le samedi 16 mars 2024.

La joie, le partage et la bonne humeur était au rendez-vous.

Nous avons eu le plaisir d'écouter un répertoire varié de chansons et ensuite de passer à une soirée dansante de qualité avec DJ Drey aux platines...

Les spectateurs/danseurs étaient ravis.

Merci à l'association A2S d'avoir tenue la buvette

Nous avons hâte de vous retrouver pour le début des estivales...

LES ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MIKADO DES VACANCES DE FÉVRIER

La 1ère semaine était consacrée aux jeux olympiques d'hiver et la 2ème semaine à l'ours, « un animal de légende ».

Les 3/6 ans ont entre autres activités, réalisé de petits objets, exprimant ainsi leur propre créativité.

Une semaine au centre de loisirs est toujours construite sur un thème qui sera le fil conducteur.

Autour de cela, la directrice construit le programme avec des activités et des sorties autour de cette thématique.

Merci à Gaëlle et aux animateurs pour leur bienveillance et leurs idées sans cesse renouvelées.





SMMAG - AUTOPARTAGE

Votre avis nous intéresse !

L'autopartage est un véhicule en libre-service, réservable et accessible 24h/24 et 7j/7. L'autopartage est généralement « en boucle », c'est-à-dire qu'il faut ramener le véhicule à son point de départ, sur son stationnement réservé. Un des avantages de l'autopartage est d'avoir accès à plusieurs types de véhicule : familiale pour les vacances, utilitaire pour la déchetterie, citadine pour une course.

Les voitures s'utilisent de façon ponctuelle, pour aller en montagne ou faire une course. Le tarif est calculé en fonction de la durée et du nombre de kilomètres. La location à l'heure est possible. Il est normalement facile de rejoindre une voiture en transports en commun, à pied ou à vélo.

Partager un véhicule plutôt que d'en posséder un évite de se préoccuper de l'assurance, de l'entretien, du stationnement. C'est un système économique pour la personne qui se sépare d'une voiture. Vous payez la voiture que lorsque vous l'utilisez !

Covoiturage et autopartage, quelle différence ? Le covoiturage partage les trajets, l'autopartage partage la voiture. D'ailleurs il est possible de covoiturer dans une voiture en autopartage !

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) soutient le développement de l'autopartage, en accompagnant la densification de l'offre et en assurant la promotion de la pratique de l'autopartage auprès des entreprises et des habitants du territoire.

A ce jour, il y a 6 voitures en autopartage dans le Grésivaudan, opéré par l'opérateur Citiz. Le nombre de voitures doit se développer pour devenir une solution fiable et disponible pour répondre à vos besoins de déplacement.

Pour affiner la définition des emplacements de voitures en autopartage, nous vous proposons de répondre cette enquête en ligne à destination des habitants et des personnes qui travaillent dans le Grésivaudan. Elle permettra d'identifier vos usages, votre intérêt à utiliser l'autopartage et vos freins.

Il est même possible de mettre en partage votre propre voiture, vous pourrez ainsi réduire vos frais et avoir accès à toutes les voitures en autopartage. Vous pourrez laisser vos coordonnées dans l'enquête pour être recontacté.

Pour confirmer les futurs emplacements et mieux comprendre vos besoins et vos attentes, nous vous invitons à participer à l'enquête en ligne !

Cette enquête s'adresse aux habitants du Grésivaudan et/ou aux personnes qui y travaillent.

Elle dure moins de 5 minutes. Fermeture prévisionnelle : 30 juin 2024

LE BRUIT

Le bruit est la première source de nuisances en France.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h30,

Les samedis :
de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00,

Les dimanches et jours fériés :
de 10h00 à 12h00.



**CRÊTS-EN-BELLEDONNE
À PARTIR DU 1^{ER} JUIN 2024**

CHANGEMENT DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES



**COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE
UNIQUEMENT LE VENDREDI MATIN
SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE**

OÙ DÉPOSER MES AUTRES DÉCHETS ?



Allégez votre poubelle en appliquant les bonnes consignes de tri de vos déchets.
www.sibrecsa.fr

La collecte de vos ordures ménagères est organisée par le **Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie**

Sibrecsa

04 76 97 19 52 www.sibrecsa.fr

Rédaction © SIBRECSA Avril 2024



Vous travaillez ou vous habitez dans le Grésivaudan ?

Votre avis nous intéresse !

RÉPONDEZ À NOTRE ENQUÊTE SUR L'AUTOPARTAGE, DES VOITURES EN LIBRE-SERVICE, AFIN DE NOUS AIDER À CONSTRUIRE UN SERVICE PROCHE DE CHEZ VOUS ET ADAPTÉ À VOS BESOINS.

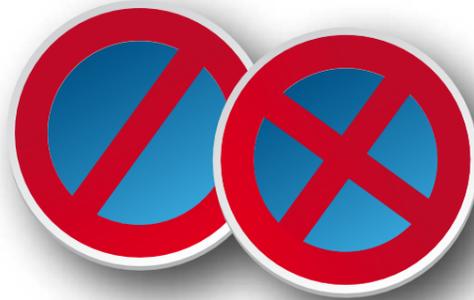
Scannez le QRCode ou RDV sur smmag.fr





LE MOT DU POLICIER MUNICIPAL

Cette rubrique est destinée à rappeler des règles élémentaires en matière de pouvoirs de police du Maire (code de la route, tranquillité publique, salubrité, bon ordre...). Elle va dans le sens et la volonté du bien vivre ensemble et de l'amélioration du cadre de vie dans la commune. Nous allons parler stationnement et vitesse.



ARRÊT ET STATIONNEMENT :

S'arrêter ou stationner sur la chaussée est une démarche strictement encadrée afin de ne pas gêner la circulation ou les autres usagers de la route. Quelles sont les dispositions générales et les réglementations en matière d'arrêt ou de stationnement dangereux, gênant ou abusif ? Que risque-t-on si l'on stationne sur une place handicapée ?

Arrêt ou stationnement dangereux

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante :

- l'arrêt ou le stationnement à proximité des intersections, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau. Sanction : Contrevenir à ces règles est sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe.

Arrêt ou stationnement gênant et très gênant

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation ou les autres usagers de la route. Est considéré comme gênant un arrêt ou stationnement :

- sur les trottoirs lorsqu'il s'agit d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur ou d'un cyclomoteur ;
- sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de transports publics de voyageurs, de taxis, etc. ;
- entre le bord de la route et une ligne continue lorsque la largeur de la voie restant libre ne permet pas un autre véhicule de circuler sans franchir ou chevaucher cette ligne ;
- sur les emplacements où le véhicule

empêche soit l'accès à un autre véhicule à l'arrêt ou en stationnement, soit le dégagement de ce dernier ;

- sur les ponts, dans les passages souterrains, tunnels et sous les passages supérieurs, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police ;
- sur les bandes d'arrêt d'urgence, sauf cas de nécessité absolue.
- Sur une voie publique spécialement désignée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police municipale ;
- devant les entrées des immeubles riverains ;
- en double file, sauf en ce qui concerne les cycles à deux roues, les cyclomoteurs à deux roues et les motocyclettes ;
- devant les dispositifs destinés à la recharge en énergie des véhicules électriques ;
- sur les emplacements réservés à l'arrêt ou au stationnement des véhicules de livraison ;
- dans les zones de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet ;
- dans les aires piétonnes, à l'exception des cycles sur les emplacements aménagés à cet effet ;
- au-dessus des accès signalés à des installations souterraines.
- Contrevenir à ces règles est sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 2^e classe et au besoin par la mise en fourrière du véhicule.

Est notamment considéré comme très gênant :

- un véhicule sur les routes et voies réservées à la circulation des véhicules de transport public de voyageurs, des

taxis ou des véhicules d'intérêt général prioritaires ;

- un véhicule sur les emplacements réservés aux véhicules portant une carte mobilité inclusion comportant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ;
- un véhicule sur les passages piétons ;
- un véhicule à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque son gabarit est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des usagers de la voie ;
- un véhicule motorisé à l'exception des cycles à pédalage assisté sur les trottoirs, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs, sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables, sur une distance de cinq mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation, en dehors des emplacements matérialisés à cet effet, à l'exception des motocyclettes, tricycles et cyclomoteurs, sur ou devant des bouches d'incendie. Contrevenir à ces règles est sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 4^e classe.

Stationnement abusif :

Est considéré comme abusif : le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. Contrevenir à ces règles est sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe et une mise en fourrière.



FOCUS SUR LA ZONE BLEUE DU PARKING DE LA FONTAINE. (4 PLACES DÉDIÉES).

Le disque bleu de stationnement est un carton rectangulaire bleu de 150 mm par 150 mm. Il est composé d'une fenêtre d'un cercle de carton comprenant les 24 heures d'une journée. Il est gradué en heures, demi-heures et en tranche de 10 minutes. Ce disque permet au conducteur de définir son heure d'arrivée lorsqu'il souhaite se garer sur une zone bleue, et ainsi de justifier de son stationnement gratuit.

Les particuliers peuvent se procurer un disque réglementaire gratuit en mairie ou en station services.

Le stationnement réglementé par disque : comment ça marche ?

Le stationnement réglementé par disque est gratuit, mais limité dans le temps. Il prend effet du côté implanté du panneau jusqu'à la prochaine intersection. La durée maximum de stationnement dans une zone bleue est indiquée sur les panneaux accompagnant les panneaux d'interdiction de stationnement. L'utilisateur doit régler manuellement sur le disque l'heure à laquelle il a immobilisé son véhicule et le poser en évidence sous la partie interne du pare-brise de la voiture. En cas de non-respect de la limite de durée de stationnement, vous serez sanctionné par une amende correspondant aux contraventions de 2^e classe en matière d'arrêt et de stationnement, soit une amende forfaitaire de 35 euros.

Cette amende s'applique en cas :

- D'absence de disque,
- De temps maximum autorisé dépassé,
- De disque mal placé,
- De disque non conforme.

La commune a créé des places de stationnement : rue du Mollard, route du Levet et le parking de la fontaine.

Le parking mon exil a été créé également afin de favoriser l'utilisation des transports en commun et entre dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie de notre commune. Durant les travaux, il est rappelé que les usagers doivent respecter les interdictions de stationner prévus par arrêté municipal y compris lorsque la signalisation verticale et le marquage au sol sont provisoires.



FOCUS SUR LA VITESSE

En matière de vitesse, nous tenons à rappeler que dans le centre bourg, dans les hameaux, aux abords des écoles la vitesse est limitée à 30 km/h.

Que cette vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération sur le RD 525. En ce qui concerne la départementale elle est limitée hors agglomération.

Compte tenu, des excès de vitesse régulièrement constatés, des contrôles en partenariat avec la gendarmerie et la police municipale seront mis en place.



LES CONSEILS MUNICIPAUX EN BREVES



SÉANCE DU 18 JANVIER 2024

Demande d'attribution d'un fond de concours commerces à la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour le projet de requalification du Centre-Bourg

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Décide d'autoriser M. le maire à demander l'attribution du fond de concours susvisé auprès de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.
- Charge M. le Maire de prendre toutes dispositions, signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adhésion à l'assistance du CDG 38 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'utilisation de cette prestation.
- Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante, telle que proposée par le CDG 38.

Création d'un emploi permanent d'agent d'accueil à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'Agent d'accueil / Etat Civil au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs territoriaux.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- Rappelle que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L.332-14 ou L.332-08 du code général de la fonction publique, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire.

Le contrat L.332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme

de la première année. Les contrats relevant des articles L.332-8 sont d'une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- Autorise M. le Maire à se charger du recrutement de l'agent affecté à ce poste.

Convention d'occupation du domaine d'une personne publique : installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention.
- D'autoriser M. le Maire à la signer.

Convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Crolles (CMS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- D'approuver la convention.
- D'autoriser M. le Maire à la signer.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

Personnel communal – protection sociale complémentaire prévoyance – mandat du CDG 38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L.827-7 du Code général de la fonction publique.
- De donner mandat au CGD 38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à la conclusion.
- Accepte la participation minimale prévue réglementairement.

Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent des Services Techniques au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C du cadre d'emploi des Adjoints Techniques territoriaux.
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- Rappelle que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L.332-14 ou L.332-08 du code général de la fonction publique, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire.

Le contrat L.332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L.332-8 sont d'une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- Autorise M. le Maire à se charger du recrutement de l'agent affecté à ce poste.

Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un agent avec la commune du Haut-Bréda

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Crêts en Belledonne auprès de la commune du Haut-Bréda.
- D'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tous les autres documents y afférant.

Convention pour le projet « MYGARDENOFFTREES »

Jérôme Lardière présente le projet « MyGardenOfTrees » : Cette convention concerne la création de deux dispositifs expérimentaux dans la Forêt communale de Crêts-en-Belledonne en 2022 dans le cadre du projet « MyGardenOfTrees » pour une durée de 5 ans. Le dispositif occupera une surface de ~100 m² « MyGardenOfTrees » est un projet de science participative européenne. Son objectif est d'évaluer la capacité de régénération et de croissance du sapin pectiné (*Abies alba* Mill.) et du hêtre commun (*Fagus sylvatica* L.) grâce à « un test de provenances distribuées ». Des centaines de petits essais de provenance, appelés micro-jardins, seront établis entre 2022 et 2024, chacun étant suivi par un forestier local sur la base du volontariat. Les données issues de ces essais seront combinées avec des données génomiques par l'équipe « Génétique évolutive » pour créer un outil de prédiction pour les forestiers afin de les aider à choisir des sources de semences optimales et adaptées. L'outil de prédiction sera mis à la disposition des participants et de nos partenaires.

Avantages :

- Pour les forestiers locaux :
 - ▷ Participation au premier et au plus grand « test de provenances distribuées » d'Europe.
 - ▷ Possibilité de tester des semences de qualité de deux espèces issues d'une large sélection de provenances, y compris des provenances exotiques, comme le Caucase ou l'Iran.
- ▷ Accédez à l'outil de prédiction que « MyGardenOfTrees » développera pour guider le choix des provenances.
- Pour la commune :
 - ▷ Participation à un projet de science participative.
 - ▷ Possibilité de créer une thématique d'animation scolaire reprenant les problématiques forestières liées au changement climatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à

- Engager la commune de Crêts en Belledonne dans le projet « MYGARDENOFFTREES ».
- Signer la convention.

Convention de partenariat dans le cadre du marché réserve entretien des espaces publics communaux sur le territoire du Grésivaudan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour l'ouverture de la procédure de vérification afférente aux parcelles présumées sans maître en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal.

- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la poursuite des opérations de caractérisation de la vacance des parcelles en vue de leur appréhension par la commune.

Attribution de la Délégation de Service Public pour le gardiennage du refuge du Crêt du Poulet pendant la saison estivale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de la commission DSP ainsi que le contenu du contrat de délégation.
- Délègue à M. PRATABUY Nicolas et PROVENCHERE Pénélope le gardiennage du refuge du Crêt du Poulet pendant la saison estivale pendant 2 ans à compter du 1er mai 2024.
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de délégation.

Demande de subvention exceptionnelle

Laurie MENGUY présente la demande de subvention exceptionnelle du Ski Club du Barioz pour la célébration des 50 ans du Grand Plan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec une voix contre (S. JOUVEL-TRIOLLET) décide d'approuver cette subvention.

Contrat de mandat pour le dépôt d'une demande d'aide et de paiement FEADER pour le dossier d'amélioration pastorale 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le :

- Mandat pour le dépôt d'une demande d'aide et de paiement FEADER pour le dossier amélioration pastorale 2024 pour le dossier « reprise complète de l'accès à l'alpage du Crêt du Poulet.

LES COMPTES RENDUS
DES CONSEILS
MUNICIPAUX SONT
CONSULTABLES DANS
LEUR INTÉGRALITÉ EN
MAIRIE ET SUR : WWW.CRETSNBELLEDONNE.FR

- Devis d'assistance à membre.

Demande d'aide au titre de la mesure 207 du programme régional FEADER Auvergne Rhône-Alpes 23-27 intitulé « améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès des différents bailleurs : Europe – Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes – Autres
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral.

Le maître d'ouvrage s'engage à conserver la vocation pastorale des travaux engagés pendant au moins 10 ans et à se soumettre aux contrôles, y compris sur place.

Convention de labellisation APICité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention pour la labellisation APICité.
- Autorise M. le Maire à la signer



SÉANCE DU 21 MARS 2024

Budget principal – Approbation du compte de gestion 2023 du comptable public de la commune de Crêts en Belledonne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal 2023.

Budget principal – compte administratif 2023

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 791 286,77€	1 435 235,89€
Recettes	4 359 819,67€	1 250 452,58€
Résultat de l'exercice 2023	568 832,90€	-184 783,31€
Report du résultat 2022	1 319 151,29€	-43 006,07€
Résultat de clôture 2023	1 887 684,19€	-228 009,38€

- Un déficit d'investissement de 228 009,38 €
- Un excédent de fonctionnement de 1 887 684,19 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 743 516,77 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget principal 2023.

Budget principal : affectation du résultat 2023 au budget 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2023 de la commune de Crêts en Belledonne au budget principal 2024.

Impôts locaux : taux de fiscalité directe locale 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 19 voix pour et une abstention (S. JOUVEL-TRIOUËT) décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,25 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,13 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,23 %

Budget principal 2024 de la commune

M. le 1er adjoint présente le budget 2024 de la commune.

Le budget principal 2024 s'équilibre à :

- 5 006 100,04 € en fonctionnement
- 2 605 338,68 € en investissement

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- Les charges à caractère général pour un montant de 1 213 320 €. Ces dépenses concernent le fonctionnement des services : achat fournitures, combustibles, énergie, petits matériels, contrats de maintenance, études, formations, honoraires divers ...
- Les charges en personnel pour un montant de 2 385 000 €. Ces dépenses concernent le paiement des rémunérations et des charges en personnel.
- L'atténuation du produit pour un montant de 120 000 €. Ces dépenses concernent essentiellement le reversement pour la participation à la réduction de déficits publics (FPIC).
- Les indemnités, les cotisations élus, le versement de subventions, les frais bancaires pour un montant de 390 362 €.
- Un transfert de crédits vers l'investissement d'un montant de 824 418,04 €.

- Des opérations d'ordre (amortissements) pour un montant de 38 000 €.
- Les intérêts des emprunts pour 30 000 €.
- Les charges exceptionnelles pour 5 000 €.

Les principales dépenses en investissement prévues pour 2024 concernent :

- Les dépenses courantes pour un montant de 131 850,70 €,
- Les travaux de voirie pour un montant de 725 051,42 €,
- La réfection des bâtiments pour un montant de 343 928 €,
- L'achat de matériel pour un montant de 72 082,41 €,
- Les dépenses en foncier pour un montant de 101 000 €,
- Achat tondeuse minipelle pour un montant de 56 900 €,
- Le montant du remboursement du capital de l'emprunt s'élève à 203 000 €,
- Le montant des restes à réaliser pour un montant de 743 516,77 €,
- A noter le recouvrement du déficit d'investissement 2023 d'un montant de 228 009,39 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du budget principal de la commune de Crêts en Belledonne.

Répartition n° 2 des subventions de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :
 - ▷ ECAUD (apprentissage de l'automobile) : 100 €
 - ▷ Guitares en scène : 900 €

Avec 13 voix contre (P. BACHELOT, L. BUNET-MANQUAT, D. DALBAN-CANASSY, A. DARBON, D. FALL, JM. GIRAULT-FERRARI, M. GIVAUDAN, C. JOUVEAU, F. LAVAL, E. MIETTON [2 voix], C. VANEL, J. ZAPPPIA) et 5 abstentions (L. MENGUY, P. PONT, S. JOUVEL-TRIOUËT, J. LARDIERE, N. GADEL) de refuser la subvention de 12 000 € à l'OGEC Ecole Saint Hugues.

Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité prend les décisions suivantes :

1. Election des propriétaires de biens fonciers non bâtis : Florian ODDOS et Sylvain FERRARI (titulaires) - Franck BELLIN (suppléant).
2. Désignation des représentants du Conseil Municipal : Jérôme LARDIERE.
3. Désignation par le Conseil municipal des propriétaires forestier : Arnaud DIDELLE et François GIRAULT (titulaires) – Rémi VERDON et Stéphane VIAL (suppléants).

Exonération de loyers du bar « Juste en Face »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 voix contre (M. CROUTEIX et M. GIVAUDAN) décide l'exonération du loyer du bar « Juste en face » occupant un local communal et impacté significativement par les travaux liés aux réseaux durant toute l'année 2024.

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

Participation employeur à la protection sociale prévoyance dans le cadre d'une labellisation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de participer, au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents stagiaires, titulaires et contractuels choisissent de souscrire pour la garantie risque prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative.
- Décide de participer financièrement aux seules garanties labellisées, à compter du 1er mai 2024, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent, puis versera directement le montant de la participation à l'agent à hauteur de 18 € brut par mois pour la protection sociale complémentaire prévoyance pour un temps plein, dans le cadre du maintien de salaire des agents (cette participation sera proratisée en fonction du temps de travail).
- Dit que les crédits nécessaires à la participation au budget sont inscrits au chapitre 012.

Prestation COS 38 chèques vacances 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la souscription à la prestation facultative « Chèques-Vacances » pour l'année 2024.
- Décide l'attribution de 50 € par agent et 15 euros supplémentaires par enfant à charge de moins de 16 ans.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Modalités d'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les dispositions proposées par la commission RH.

Création d'emplois non permanents à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – jobs d'été

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer, pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité des services susvisés :
 - ▷ 7 emplois sont créés sur le grade d'adjoint technique (catégorie C),
 - ▷ 2 emplois sont créés sur le grade d'adjoint administratif (catégorie C),
- Dit que la rémunération sera fixée en référence au grade de recrutement et limitée à l'indice terminal du grade de référence,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Création d'emplois non permanents à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – saison estivale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer, pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité des services susvisés un emploi non permanent à temps complet, pour la période du 15 mai au 15 octobre 2024 sur le grade d'adjoint technique (catégorie C) :
- ▷ 7 emplois sont créés sur le grade d'adjoint technique (catégorie C),

▷ 2 emplois sont créés sur le grade d'adjoint administratif (catégorie C),

- DIT que la rémunération sera fixée en référence au grade de recrutement et limitée à l'indice terminal du grade de référence,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Troisième répartition des subventions de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- D'attribuer les subventions comme suit :
 - ▷ Coopérative scolaire de l'école maternelle : 15 575 €
 - ▷ Coopération scolaire de l'école élémentaire : 31 340 €
- D'autoriser le Maire à signer la convention avec la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

Centre Communal d'Action Sociale : remplacement d'un membre démissionnaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Désigner Monsieur Philippe Pont membre du Conseil d'administration du CCAS de Crêts en Belledonne.
- Rappeler la liste de ses huit administrateurs représentants le Conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS :
 - ▷ VANEL Céline
 - ▷ ZAPPPIA Jacqueline
 - ▷ BACHELOT Pierre
 - ▷ DARBON Agnès
 - ▷ TRUCHASSOUT Vanessa
 - ▷ GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie
 - ▷ GEST Véronique
 - ▷ PONT Philippe

Exonération du loyer de terrasse du café Juste en Face

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer le café Juste en Face, situé 59 place de la mairie, 38830 Crêts en Belledonne, du loyer terrasse pour l'année 2024, lequel s'élève à 650 € TTC.



TRAVAUX AUTORISÉS

N° DE DOSSIER	NOM	ADRESSE DE L'OPÉRATION	OBJET DE LA DEMANDE	Date
PERMIS D'AMÉNAGEMENT				
PA 038 439 23 10001	COMMUNE CEB	Impasse du Parc Le Bourg - 38830 - CEB	Création d'un parking	07.11.23
PA 038 439 23 10002	COHARD Raymond	420 Rte Ch. St Christophe - 38830 - CEB	Création d'un lotissement de 6 lots à bâtir	15.02.24

PERMIS DE CONSTRUIRE				
PC 038 439 21 10019 M02	GAEC DE FREYDURE	895 Route de Freydure - 38830 - CEB	bardage et Bassin de rétention / infiltration	13.02.24
PC 038 439 24 10004	MICOUD Laurent	265 Chemin des Mouflons - 38570 - CEB	Agrandissement	10.04.24
PC 038 439 24 10005	BLANC Axelle	31 Chemin du Château - 38830 - CEB	Construction d'une maison individuelle à étage + sous sol intégré	11.04.24
PC 038 439 21 10005 M01	BLANC TAILLEUR Ludovic	94 Impasse de la rethaudière - 38830 - CEB	Escalier: béton / rempli du fossé: muret déflecteur, du mur de sout. enrochement	23.04.24

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DP 038 439 23 10131	COMBE Stéphane	263 Rue Bramefarine - 38830 - CEB	Panneaux photovoltaïques	11.01.24
DP 038 439 23 10132	DELGADO Francisco	51 Impasse de la Rethaudière - 38830 - CEB	Mur de soutènement	16.01.24
DP 038 439 24 10002	EDF ENR	3778 Route du Levé - 38830 - CEB	Panneaux photovoltaïques	16.01.24
DP 038 439 24 10003	VIALLET Quentin	292 Route de la Roche - 38830 - CEB	clôture et portail	16.01.24
DP 038 439 24 10001	MEDROUB Messaouda	42 Rue de la Briquetterie - 38830 - CEB	Clôture	31.01.24
DP 038 439 24 10005	FETOUAKI Clément	353 Rue Champ Sappey - 38830 - CEB	Clôture - portail - portillon - mur limite de propriété	08.02.24
DP 038 439 24 10006	ARTEIS SOLAIRE	163 Rue des 5 Crêts - 38830 - CEB	Panneaux solaires	13.02.24
DP 038 439 24 10007	CASSAR Sabine	45 Chemin de Beauregard - 38570 - CEB	Panneaux solaires	13.02.24
DP 038 439 24 10009	POWERLEAP	3439 Route du Levé - 38830 - CEB	Panneaux photovoltaïques	13.02.24
DP 038 439 24 10013	NOBLE RAMLALL Amélie	11 Rue des 5 Crêts - 38830 - CEB	Panneaux solaires	13.02.24
DP 038 439 24 10015	DEPOORTER Françoise	66 Impasse du Chaboud - 38830 - CEB	Création d'une fenêtre panoramique fixe sur la façade	13.02.24
DP 038 439 24 10011	BUREU Robert	19 Impasse de al Barrière - 38830 - CEB	Division en vue de construire	20.02.24
DP 038 439 24 10012	EVEQUE Michel	Route des Perrins - 38570 - CEB	Division en vue de construire	20.02.24
DP 038 439 24 10008	CROATTO Olivier	45 Rue des Forges - 38830 - CEB	Ravalement de Façade	27.02.24
DP 038 439 24 10016	La Ferme de Carrajat	5040 Aux Perrins - 38570 - CEB	3 Serres Tunnels exploitation maraichère	11.03.24
DP 038 439 24 10018	ALTACAN	146 Chemin du Barbaz - 38830 - CEB	Changement chaudière fioul / granulé bois	14.03.24
DP 038 439 24 10023	VERNEUIL Florent	31 Rue de Beua Pré - 38830 - CEB	Pose de panneaux photovoltaïques	14.03.24
DP 038 439 24 10031	BILLONDEAU Stéphane	100 Rue de Bramefarine - 38830 - CEB	Installation d'une pompe à chaleur	14.03.24
DP 038 439 24 10033	GUÉNICHÉ Alain	3133 Route du Vernay - 38570 - CEB	Pose de panneaux photovoltaïques	14.03.24
DP 038 439 24 10017	PILLITTERI Dylan	151 Rue du Poutaz - 38830 - CEB	Aménagement des combles	19.03.24
DP 038 439 24 10019	DETTOMA Joëlle	193 Route de la Roche - 38830 - CEB	Réfection toiture	19.03.24
DP 038 439 24 10020	BASSET Elisabeth	12 Allée des Rhododendrons - 38830 - CEB	Remplacement du portail	19.03.24
DP 038 439 24 10021	BLANC Frédéric	31 Rue du château - 38830 - CEB	Division en vue de construire	19.03.24
DP 038 439 24 10022	STELLATO Gennevo	95 Rue Georges Clemenceau - 38830 - CEB	Changement des menuiseries	19.03.24
DP 038 439 24 10024	STRIPPOLI François	202 Rue Georges Clemenceau - 38830 - CEB	Piscine + continuité de la terrasse	19.03.24
DP 038 439 24 10025	SCI 2 R ROTA Hector	171 Chemin de l'Ancien Fort - 38570 - CEB	Extension	19.03.24
DP 038 439 24 10027	GAVET Jean Louis	61 Chemin de Pration - 38830 - CEB	Création d'une fenêtre+ changement des menuiseries	19.03.24
DP 038 439 24 10028	VIAL Paul	7 Rue du Stade - 38830 - CEB	Changement du portail, clôture et porte de garage	19.03.24
DP 038 439 24 10029	BERTHOD Nicolas	21 Rue du Lac - 38830 - CEB	Création d'un muret	19.03.24
DP 038 439 24 10030	MONIER Richard	345 Route de Grenoble - 38830 - CEB	Mise à niveau de la terrasse, pose d'un grillage + terrasse	19.03.24
DP 038 439 24 10034	GAVET Jean-Louis	61 Chemin de Pration - 38830 - CEB	Pose PAC	19.03.24
DP 038 439 24 10026	PERRONE Fabien	59 Chemin de l'Ancien Fort - 38570 - CEB	Division en vue de construire	04.04.24
DP 038 439 24 10004	CATALA Damien	47 Rue Jules Ferry - 38830 - CEB	Réfection toiture et velux	09.04.24
DP 038 439 24 10032	CERRONE Mehdi	18 Impasse du Poutaz - 38830 - CEB	Réfection et rehausse toiture + velux	09.04.24
DP 038 439 24 10035	PEYCELLIER Louis	75 D Impasse Galissar - 38570 - CEB	Changement des menuiseries	11.04.24
DP 038 439 24 10037	VALAURYS	950 Route Combe Michele - 38830 - CEB	Pose de panneaux photovoltaïques	11.04.24
DP 038 439 24 10038	FACCIPPONTE Pascale	228 Chemin du Mouflon - 38570 - CEB	Division en vue de construire	11.04.24
DP 038 439 24 10041	CORDELET Marthe	47 rue Georges Clemenceau - 38830 - CEB	Système combiné solaire chauffage + eau chaude, ITE, Volets Roulants Solaires	11.04.24
DP 038 439 24 10042	BELTRAMI Romain	86 Allée de Verdun - 38830 - CEB	Pergola	11.04.24
DP 038 439 24 10043	BURON Vincent	17 Chemin de l'Epine - 38830 - CEB	Abri bois	11.04.24
DP 038 439 24 10047	ECO HABITAT ENERGIE	3697 Route du Col du Barioz - 38830 - CEB	Pose de panneaux photovoltaïques	11.04.24
DP 038 439 24 10048	SEF	625 Le Chaboud - 38830 - CEB	Pose de panneaux photovoltaïques	11.04.24
DP 038 439 24 10050	JUBARD Vincent	525 Avenue d'Uriage - 38830 - CEB	Changement menuiserie	11.04.24
DP 038 439 24 10036	RAULT Yohan	89 Chemin de l'Adret - 38830 - CEB	Pose de panneaux solaires au sol	30.04.24
DP 038 439 24 10039	MUZET Fabien	220 rue de la Claire - 38830 - CEB	Changements des menuiseries + Volets roulants	30.04.24



EMPLOI

PÔLE EMPLOI

Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15
le vendredi de 8h30 à 12h30. 40 avenue de la Gare – Pontcharra; Tél. : 3949

MISSION LOCALE

Une équipe au service des jeunes 16/25 ans
147 rue du Pré de l'Herme – Crolles
Tél. : 04.76.08.08.70
Rue de la Ganterie – Pontcharra
Tél. 04.76.97.81.85

ADEF - Antenne de Goncelin

Tél. 04.76.13.21.21

FAMILLE

LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) Le Tacot

Accueille les enfants de 0 à 4 ans accompagnés. Ouverture le mardi matin de 8h45 à 11h45, au Pôle enfance, rue des Ecoles.
laep.paysdalleverd@le-gresivaudan.fr

CONSULTATION MÉDICALE DES ENFANTS (0 à 6 ans)

Le 1^{er} mardi de chaque mois, l'après-midi, au Pôle enfance, rue des Ecoles. Prendre rendez-vous au secrétariat du Centre Médico-Social René Cassin à Pontcharra au Tél.04.76.97.32.52

Multi accueil «LES PETITS PIERROTS»

Pôle enfance, rue des Ecoles
Tél. 04.76.33.05.89

RPE (Relais Petite Enfance - Le Pré En Bulle)

Nathalie BORRAS
Tél.06.33.63.74.76
rpe.lepreenbulle@le-gresivaudan.fr

MIKADO

Pour réserver au Centre de loisirs 3-12 ans
Tél. 06.88.41.11.43

AGATHE Centre de planification et d'Éducation Familiale

33 avenue de la Gare – Pontcharra
Tél. 04.76.97.81.00

SASEP (Service d'Accompagnement Socio-Educatif de Proximité)

Service d'aide à la parentalité pour les parents et leurs enfants (3 à 12 ans)
rue de la Marguiron – Tél. : 04.76.40.66.18

SÉSAME AUTISME RHÔNE-ALPES

7 rue Briquetterie – 38830 CEB
Tél. 04.76.04.08.20 – Fax : 04.76.04.08.21

SANTÉ

GROUPE MÉDICAL

Caroline CLEMENT, Cécile GRANGEON, Chloé GREZE, Irène MIRABEL RUIZ
65 rue du Lac - Tél. 04.76.97.77.40

CABINET DENTAIRE

Ramona POPA, Ruxandra, Liana LAPUSAN
46 rue du Lac - Tél. 04.76.97.54.52

PHARMACIE DU PAYS D'ALLEVARD

85 rue du Lac – Tél. 04.76.97.50.53

OPTICIEN

Optique du Lac - 74 rue du Lac
Tél. 04.76.40.52.72

CABINET PSYCHOLOGIQUE

Ludovic GADEAU
Tél. : 04.76.45.81.44 – 204 Grand Rue

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Masseurs-kinésithérapeutes

Sylvie MARCHAND-RENAUDIE, François LADRANGE, Clément GOUYON
Tél. : 04.76.78.63.79 - rue Jules Ferry

Sébastien PELLOUX

Tél. : 07.45.14.29.51 - 50 place de la Mairie

Théo CONSTANCIAS Tél. 06.37.36.30.83

Adrien MOUNIER-POULAT Tél. 06.65.96.59.85
Place du Foyer

OSTÉOPATHE – KINÉSIOLOGIE

Christophe GIRAUDI
Tél. : 06.14.09.45.02 - 68 rue du Lac

CABINET DE SAGES-FEMMES

Delphine COULON Tél. : 06.18.27.47.59
Emmanuelle Gallot Tél. : 07.62.36.44.90
– 180 Grand Rue

CABINET DES INFIRMIERS

Nacera CHABAUD, Emilie PICCO

66 rue du lac, 38830 CEB

Tél : 06 16 60 29 89

Mail : cab38830@gmail.com

Prise en charge des soins à domicile, au cabinet sur rdv,

Permanence sans rdv de 8h à 9 h les lundis mardis jeudis et vendredis (hors vacances et fériés)

ORTHOPHONISTES

Claire BUISSON – 78 place du Foyer 38830 CEB
Tél. 09.53.35.26.59

Hélène HUBRECHT – 8 place du Foyer 3883 CEB
Tél 06.62.73.70.12

PEDICURE – PODOLOGUE

Mathilde DUPUY – Tél. 06.78.47.63.05 – 68 rue du Lac 38830 CEB

S.S.I.A.D.

Intervention à domicile, sur prescription médicale, pour dispenser des soins aux personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique.
Rue du 8 mai 1945 38580 ALLEVARD
Tél. : 04 76 45 07 34
Mail : ssiadpa.allevard@croix-rouge.fr

SOCIAL

SÉCURITÉ SOCIALE – Accueil :

Téléphone : 3646
du lundi au vendredi de 8h à 17h - amelif.fr 24h/24h
Courrier: 2 rue des alliés – 38045 GRENOBLE CEDEX 9

Centre Médico-social du Département de l'Isère – Barraux

53 Route de Barraux 38530 Barraux

Horaires ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

08:30 – 12:00 et 13:30 – 17:00

Jeudi : 08:30 – 12:30

Tél : 04 56 58 16 00

CAF

Permanence le 1er et 3e lundi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sans RV, Maison des Services 33 rue de la ganterie 38530 Pontcharra

RETRAITE

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARCO ET IRCANTEC

Renseignements téléphoniques au : 0820 200 014

ENVIRONNEMENT

lundi, mercredi, vendredi et samedi toute la journée de 8h à 11h45 et de 14h à 17h45.

Mardi et jeudi de 14h à 17h45

Tél. 04.76.97.12.52

RAMASSAGE DES « ENCOMBRANTS »

Service réservé aux personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicule. S'inscrire en mairie.

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Mardi et vendredi pour le centre bourg de Saint Pierre d'Allevard ; uniquement les mardis pour tous les hameaux de Crêts en Belledonne.

Conteneurs de tri sélectif: (Point d'Apport Volontaire) Morêtél de Mailles: parking de l'ancienne mairie, du cimetière, et de la base de Loisirs de l'Aire du Lac / Saint Pierre d'Allevard : Rapin (parking), Place du Foyer, stade, déchetterie, Sailles le Bas (RD525). www.sibreca.fr

DROITS ET DÉMARCHES

Permanences juridiques

1 fois par mois Mairie d'Allevard
Prendre rendez-vous au 04.76.97.50.24

Permanences Conciliateur de justice

1 fois par mois Mairie d'Allevard
Prendre rendez-vous au 04.76.97.50.24

Tous les mardi Mairie d'Allevard
Prendre rendez-vous au 04.76.97.94.10

LOGEMENT

ARCHITECTE CONSEIL

Prendre rendez-vous en mairie.

GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE (GEG)

Commune historique de Saint Pierre d'Allevard
24 av.de Savoie à Allevard Tél. 04.76.97.53.54

ENEDIS (électricité)

Commune historique Morêtél de Mailles
Tél. 09.72.67.50.38

CULTURE

MÉDIATHÈQUE

04.76.45.18.50

Mardi de 16h00 à 18h30
Mercredi de 10h00 à 12h et de 15h00 à 18h30
Vendredi de 15h00 à 18h30
Samedi de 10h à 12h00
Vacances scolaires (Février, Avril, Toussaint, Noël) : Mercredi et vendredi : 10h à 12h / 16h à 18h30 Samedi : 10h à 12h

Vacances scolaires (Juillet, Août) :
Mercredi et vendredi : 10h à 12h / 16h à 18h30
Fermeture la 1^{ère} quinzaine d'août

MAIRIE

MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h, fermée le jeudi après-midi.
Tél. : 04.76.45.11.10 – Fax 04.76.45.07.20
cretsenbelledonne@mairieceb.fr
www.cretsenbelledonne.fr
Le Maire reçoit sur rendez-vous.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h.
Tél. : 04.76.45.11.10

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère - Jérémie IORDANOFF

jeremie.iordanoff@assemblee-nationale.fr



les ESTIVALES

de Crêts en Belledonne

2024

JUIN

Vendredi 07
**SPECTACLE
AUTOUR DE
JACQUES HIGELIN**
Lac de Morêtél
20h00



Samedi 15
**CONCERT
HARMONIE RALLYE
BRÉDA**
Place de la mairie
18h00



Vendredi 21
FÊTE DE LA MUSIQUE
Place de la mairie
A partir de 18h00



Vendredi 28,
samedi 29 et
dimanche 30
FESTI'DANSE
Salle des fêtes

JUILLET

Vendredi 05
**CINÉTOILES
«LES TÊTES GIVRÉES»**
Mon Exil
A partir de 19h00

Samedi 06
CLOWN ZIGOTTO
Chantelouise
18h00



Dimanche 14
**FEU D'ARTIFICE +
BAL**
*Bélvédère du
bassin du Flumet*



Samedi 27
**BAL
GUINGUETTE**
Lac de Morêtél
20h00
(report de l'annula-
tion du 1er juin)

AOÛT

Samedi 10
SOIRÉE CÉLESTE
CONTES CÉLESTES
Complexe sportif
20h15

suivis de

**LA NUIT DES
ÉTOILES**
Complexe sportif
21h00



SEPT

Vendredi 06
SOIRÉE ANNÉES 80
Place de la mairie
20h00



Samedi 07
**FORUM DES
ASSOCIATIONS**
Complexe sportif
A partir de 14h00

cretsenbelledonne.fr

☎ 04 76 45 11 10

📍 Mairie Ceb

📷 Ceb_communication